



PROGRAMME DES
NATIONS UNIES
POUR
L'ENVIRONNEMENT



COMMISSION
ECONOMIQUE ET
SOCIALE POUR L'ASIE
ET LE PACIFIQUE



COMMISSION
DU
PACIFIQUE
SUD



BUREAU DE
COOPERATION
ECONOMIQUE DU
PACIFIQUE SUD

Programme Régional Océanien de l'Environnement



RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION DU PROE

Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988

Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Août 1988

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

21 DEC. 1988

SPC 333.715 CON 1988
Copy

PROE/Action Plan Meeting 2/Rapport

ORIGINAL : ANGLAIS

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

RAPPORT

Loan no. 3489

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

3489

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Introduction | 1 |
| Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la conférence | 1 |
| Point 2 de l'ordre du jour - Election des membres du bureau | 1 |
| Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| Point 4 de l'ordre du jour - Exposés nationaux | 2 |
| Point 5 de l'ordre du jour - Situation actuelle des Conventions du PROE et d'Apia | 10 |
| Point 6 de l'ordre du jour - Renforcement du PROE en vue de la coordination des activités en faveur de l'environnement dans le Pacifique Sud | 11 |
| Point 7 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre du programme de travail pour 1987-1988 | 12 |
| Point 8 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre des projets sous-traités aux membres du groupement océanien des instituts à vocation environnementale | 14 |
| Point 9 de l'ordre du jour - Examen des descriptifs de projet pour le programme de travail de 1989-1990 | 15 |
| Point 10 de l'ordre du jour - Déclaration des observateurs | 19 |
| Point 11 de l'ordre du jour - a) Examen d'un budget pour le PROE pour la période 1989-1990 et b) Adoption du programme de travail pour la période 1989-1990 | 23 |
| Point 12 de l'ordre du jour - Dispositions institutionnelles et financières pour le PROE | 24 |
| Point 13 de l'ordre du jour - Questions diverses | 27 |
| Point 14 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de conférence | 27 |
| Point 15 de l'ordre du jour - Clôture de la conférence et dernières interventions | 27 |

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| ANNEXE 1 - Ordre du jour | 29 |
| ANNEXE 2 - Liste des participants | 31 |
| ANNEXE 3 - Discours du secrétaire général par intérim de la Commission du Pacifique Sud | 43 |
| ANNEXE 4 - Allocution d'ouverture du représentant du PNUE | 47 |
| ANNEXE 5 - Ordre de priorité des projets pour certains pays | 51 |
| ANNEXE 6 - Liste des documents de travail | 55 |
| ANNEXE 7 - Programme de travail du PROE pour 1989-1990 | 57 |

Introduction

1. Cette conférence intergouvernementale sur le plan d'action du PROE, tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 27 juin au 1er juillet 1988, est la deuxième du genre et a pour but d'assurer une plus grande participation des gouvernements à l'établissement du programme de travail du PROE pour les deux années à venir, soit 1989 et 1990. La première conférence régionale chargée d'examiner le programme de travail du PROE pour 1987 et 1988, avait eu lieu à Nouméa en septembre 1986 grâce à un concours financier du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. La deuxième conférence a quant à elle bénéficié d'une aide financière du gouvernement de l'Australie, et a été ouverte à d'autres organisations susceptibles d'aider le PROE à mettre en oeuvre son programme de travail. La liste des participants figure à l'annexe 2 du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la conférence

2. Le secrétaire général par intérim de la Commission du Pacifique Sud ouvre la séance en souhaitant aux représentants la bienvenue à la deuxième conférence intergouvernementale chargée d'examiner et d'approuver un programme de travail pour le PROE. Il rappelle qu'il est impératif que tous travaillent activement, en concertation et en collaboration pour préserver cet environnement qui est le nôtre, celui de nos voisins et celui des générations à venir. Il signale aux représentants que la tâche qui les attend, examiner le programme de travail pour 1987-1988 et approuver les activités retenues pour 1989-1990, revêt une grande importance.

3. Il remercie ensuite le réseau des établissements et instituts qui exécutent ces activités, de même que les organisations et les institutions de la région qui y collaborent, les gouvernements qui accordent leur aide au PROE ainsi que tous les organismes dont le concours a permis au PROE d'entreprendre son programme de travail de 1987-1988. Il remercie en particulier le gouvernement de l'Australie dont le généreux concours a permis l'organisation de la conférence.

4. Il évoque alors les problèmes dus à la mise en oeuvre du programme de travail et, en particulier, l'irrégularité du versement de leurs contributions par les pays membres, une incertitude qui ne facilite pas la planification des activités. Il demande instamment aux gouvernements de verser rapidement leurs contributions annuelles volontaires.

5. S'agissant du nouveau programme de travail pour 1989-1990, il constate que celui-ci est des plus ambitieux et qu'il contient plus de 120 descriptifs de projets. La mise en oeuvre de toutes ces propositions nécessiterait de tripler le budget du PROE, ce qui serait irréaliste, d'où la nécessité pour la conférence de réduire le programme et le budget. Il forme des voeux pour la réussite de la conférence qu'il espère fructueuse. Le texte intégral de sa déclaration constitue l'annexe 3 du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour - Election des membres du bureau

6. Le représentant des Iles Cook est nommé à la présidence de la conférence, et celui des Etats fédérés de Micronésie à la vice-présidence.

Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour est adopté après amendement. Le point 9 "Renforcement du PROE en vue de la coordination des activités en faveur de l'environnement dans le Pacifique Sud" s'inscrira immédiatement après le point 5. L'ordre du jour ainsi amendé constitue l'annexe 1 du présent rapport, et la liste des documents de travail l'annexe 6.

Point 4 de l'ordre du jour - Exposés nationaux

8. Le représentant des Samoa américaines signale que la création, en 1987, de l'Agence pour la protection de l'environnement des Samoa américaines a été une étape importante vers la mise en place d'un programme rationnel pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de son pays. Grâce à l'aide de son homologue des Etats-Unis, l'Agence pour la protection de l'environnement des Samoa américaines a mis en route plusieurs projets et fait mettre en place des réglementations concernant les interventions en cas de déversements de produits pétroliers, la contamination des eaux phréatiques et superficielles, les pesticides, l'entreposage des produits pétroliers et la sensibilisation du public.

9. Il évoque également la participation des Samoa américaines aux activités de gestion des déchets dangereux qui relèvent de la réglementation mise en place par l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis. Selon une étude effectuée aux Samoa américaines à propos des déchets dangereux, le plus gros problème est celui de l'élimination des résidus pétroliers. Un plan de gestion des déchets a été élaboré. Le représentant signale également que les Samoa américaines ont minutieusement étudié un plan prévoyant la construction d'une usine de traitement de résidus dangereux, lequel fut ultérieurement refusé. Il prévient ses homologues que leurs pays pourraient également être contactés dans ce sens, et il leur demande instamment de peser mûrement ce genre de proposition.

10. Le représentant de l'Australie déclare que son pays considère que la Convention du PROE instaure un important régime international de protection de l'environnement océanique. Il ajoute que l'Australie s'achemine vers une ratification des Conventions du PROE et d'Apia. L'Australie fait partie de la région du Pacifique Sud et s'emploie à trouver des solutions aux problèmes qu'elle partage avec d'autres dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. La solution à ces problèmes passe par la recherche d'un équilibre harmonieux entre l'utilisation rationnelle des ressources et la nécessité de sauvegarder l'environnement dans son intégrité et d'en protéger la productivité pour les générations à venir. Dans le détroit de Torrès, l'Australie travaille avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour mettre en place un régime de protection du milieu marin en étudiant, notamment, l'incidence de l'exploitation minière. L'Australie se préoccupe également de la protection de certains biotopes clés, comme ceux constitués par les zostères, et a élaboré, avec les populations locales, des formules permettant une bonne gestion des dugongs.

11. Le représentant de l'Australie ajoute que des moyens importants sont consacrés à la gestion et à la protection de la Grande Barrière. La Great Barrier Reef Marine Park Authority (Direction de la réserve marine de la Grande Barrière) souhaite d'ailleurs vivement collaborer avec d'autres organismes de la région pour rassembler des informations qui seront utiles au programme de recherche qu'elle conduit sur l'acanthaster. L'Australie a mis au point des règles applicables aux études d'impact sur l'environnement et est prête à partager l'expérience qu'elle a dans ce domaine avec d'autres pays. S'agissant des conséquences des changements climatiques, l'Australie a les mêmes préoccupations que ses voisins. De même, l'Australie s'intéresse à la protection de l'environnement et des espèces menacées que l'on rencontre sur les petites îles. Elle estime également qu'il est important que les populations locales participent à la gestion des périmètres protégés et à la protection des espèces migratoires en intégrant à ce processus leur savoir et les méthodes qui sont traditionnellement les leurs. Par exemple, la protection et la gestion des tortues dans la région est un domaine dans lequel l'Australian National Parks and Wildlife Service (Service australien de la nature et des parcs nationaux) pourrait prêter son concours sous divers aspects.

12. Le représentant des Iles Cook indique que, dans son pays, le service de la protection du milieu relevait du ministère de l'intérieur depuis 1975. Au fil du temps, la crainte qu'une telle organisation administrative ne permette pas de traiter efficacement les questions se posant dans ce secteur, a conduit les autorités à mettre en place, à la mi-1987, un service indépendant et à le charger de l'application de la loi de 1986-1987 sur l'environnement. Cette nouvelle loi traite de l'environnement sous toutes ses formes, depuis les plans de gestion visant à en protéger tel ou tel aspect jusqu'aux questions relatives aux dépotoirs sauvages.

13. Depuis juin 1987, le nouveau service s'est surtout efforcé d'éduquer le public. Un programme d'éducation au maintien d'un environnement propre a ainsi été mis en oeuvre avec le concours du PROE et un programme de sensibilisation aux problèmes liés à l'érosion côtière a été lancé. Dans le domaine de la défense de la nature, le programme de réintroduction de kakerori se poursuit tout comme l'étude sur la protection de l'archipel des îles du nord. Le représentant des Iles Cook déclare, enfin, que les programmes de sensibilisation à la protection de la nature ont permis de réaliser de nombreux progrès, et ce, grâce à la préparation de livres d'histoire naturelle, de classes-promenades, de programmes radiophoniques et de manuels sur la faune et la flore sauvages.

14. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie indique que, depuis la première conférence intergouvernementale du PROE, son pays a accédé à l'indépendance et a procédé à une réorganisation de l'exécutif dans le cadre de laquelle l'office de protection du milieu a été placé sous la responsabilité du département des ressources humaines. Deux des quatre Etats du pays, Yap et Kosrae, ont promulgué des lois portant création d'un office chargé de la réglementation dans le domaine de l'environnement. Les deux autres Etats en feront bientôt de même.

15. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie précise que, l'application de l'accord de libre association entre son pays et les Etats-Unis d'Amérique prévoit des allocations de crédits pour la mise en valeur des ressources naturelles et le développement des activités économiques : création d'unités de traitement du poisson, développement touristique, recherche d'or, développement de la production agricole, industries de transformation, etc. Il importe donc aujourd'hui que les services compétents veillent de près à ce que ces activités n'aient pas d'incidence néfaste sur l'environnement.

16. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie annonce que le congrès de son pays a ratifié, en juin 1988, la convention du PROE et les protocoles qui y sont joints. Cette ratification prendra un caractère définitif en août prochain. Il ajoute que le congrès a également autorisé le versement d'une contribution de 3 000 dollars E.-U. au titre des activités du PROE en 1989.

17. Le représentant de la République de Fidji déclare que son gouvernement fonde ses politiques des programmes sur des plans quinquennaux de développement. Le plus récent d'entre eux affirme que la protection et la conservation de la santé de l'environnement et des caractéristiques naturelles uniques de Fidji d'une part ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources de l'archipel d'autre part sont indissociables des activités de développement. En 1980, on a institué un comité de gestion de l'environnement chargé de coordonner les questions importantes de ce domaine et de conseiller le gouvernement à cet égard. Par l'intermédiaire du Fonds national de Fidji, le gouvernement a créé un certain nombre de réserves et de sanctuaires en plus d'entreprendre la remise en état de certains lieux. Fidji demeure cependant affectée par divers problèmes environnementaux, tels que le déboisement, la destruction des marais de palétuviers, l'érosion, la pollution des côtes et des cours d'eaux ainsi que par les contraintes inhérentes au développement.

18. A Fidji, les responsables de la gestion de l'environnement cherchent à protéger les caractéristiques uniques de l'archipel, s'assurent que les programmes et les projets comportent des études d'impact sur l'environnement, mettent sur pied des mécanismes de lancement, d'intégration et de mise en oeuvre des politiques environnementales et renforcent les initiatives de sensibilisation à l'écologie. Afin de permettre une meilleure coordination et une formulation et une application plus efficace des politiques écologiques nationales, on prévoit placer toutes les questions environnementales sous la responsabilité d'un organisme unique en créant un service de gestion de l'environnement au sein de la direction générale de la planification urbaine et rurale. Des critères de préparation des études d'impact sur l'environnement ont été proposés afin de faire en sorte que les activités de développement n'aillent pas à contre-courant des politiques environnementales.

19. Le représentant de la France déclare que la procédure de ratification de la convention de Nouméa de 1986 a été engagée. Cependant, diverses échéances électorales et le renouvellement anticipé de l'Assemblée nationale n'ont pas permis de mener cette procédure à son terme au cours de la dernière session de la précédente législature. Elle sera reprise dès que les nouvelles institutions seront en place.

20. Le représentant de Guam indique que son gouvernement s'est engagé, en 1973, à protéger l'environnement en promulguant une loi créant une Agence pour la protection de l'environnement. Cette loi précise que la qualité de l'environnement doit être systématiquement protégée et interdit toute dégradation du milieu. L'Agence pour la protection de l'environnement de Guam s'est transformée en un organisme de réglementation respecté qui a institué des programmes de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air et la pollution par des produits chimiques toxiques. Des lois et règlements très stricts prévoyant de lourdes amendes en cas d'infraction ont ainsi été adoptés.

21. Suite à l'expansion croissante de l'industrie touristique, Guam connaît un développement accéléré qui taxe lourdement la capacité du gouvernement à fournir de l'eau potable, à traiter les eaux usées et à mettre en place des systèmes d'évacuation des déchets solides. De plus, le déboisement et la disparition de certains biotopes, les activités de dragage, la destruction totale ou partielle des récifs ainsi que l'érosion des sols peuvent amener des problèmes de dégradation des eaux marines et de la nappe aquifère de Guam. L'Agence pour la protection de l'environnement de Guam s'efforce activement de limiter le développement de la région nord de l'île (marquée par une "formation aquifère de source unique" pour laquelle on procède à une étude spécialisée). Le représentant de l'Agence pour la protection de l'environnement de Guam conclut en déclarant que son gouvernement perçoit la nécessité pressante d'adopter une politique plus complète de planification et d'utilisation des terres et d'instaurer des règlements rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement.

22. Le représentant des Iles Marshall transmet les vœux de son gouvernement et du conseil d'administration de son agence pour la protection de l'environnement qui ont exprimé l'espoir que la conférence chargée d'étudier le programme de travail du PROE pour 1987-1988 et de déterminer ses activités pour 1989-1990 sera couronnée de succès.

23. Il expose à l'assemblée les activités entreprises par l'agence pour la protection de l'environnement des Iles Marshall qui s'efforce de multiplier ses moyens de gestion de l'environnement et de déterminer des sources de financement possibles afin que la République des Iles Marshall puisse honorer ses obligations au terme de l'Article VI de l'accord de libre association avec les Etats-Unis. La République des Iles Marshall est convaincue de pouvoir rester en bonnes relations avec l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis ainsi qu'avec le programme régional océanien de l'environnement.

24. Après avoir souhaité la bienvenue en Nouvelle-Calédonie aux membres nouveaux et anciens de la conférence, le représentant du Territoire rappelle les principaux problèmes environnementaux qui se posent en Nouvelle-Calédonie et note qu'une législation assez complète a été mise en place depuis une quinzaine d'années tant dans le domaine de la protection terrestre (mines, forêts, faune et flore, exploitation agricole, urbanisation, tourisme et zones industrielles) que de la protection marine (littoral, lagon, barrière récifale et faune marine). Il note que grâce à l'implantation en Nouvelle-Calédonie de grands organismes de recherche comme l'ORSTOM, l'IFREMER, le CIRAD et l'Institut Pasteur, la connaissance des problèmes écologiques et de protection de la nature est très avancée et que cette connaissance a aidé à la mise en place d'un réseau important de parcs naturels et de zones protégées, tant terrestres que maritimes. Les détails de cette politique peuvent être consultés dans le rapport national de la Nouvelle-Calédonie présenté à la conférence d'Apia en 1985 et qui est disponible à la Commission du Pacifique Sud.

25. De nouveaux projets de création de réserves de faune et de flore sont d'ailleurs en projet et pourront être présentés en 1989 à la prochaine conférence sur les parcs et réserves.

26. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie note enfin l'intérêt du Territoire pour les problèmes écologiques par sa participation à l'assemblée générale de l'UICN au Costa Rica en janvier 1988. Il signale l'intérêt en retour que porte l'UICN au Pacifique Sud par la nomination du coordonnateur du PROE, M. Reti, en qualité de conseiller régional de l'UICN pour la région Australie-Océanie.

27. Le représentant de la Nouvelle-Zélande rappelle que, lors de la dernière conférence intergouvernementale du PROE en 1986, la réorganisation administrative des services de l'environnement était la principale question à l'ordre du jour dans son pays. Il ajoute que de nouvelles instances ont été mises en place il y a un an. Il s'agit d'un ministère de l'environnement, d'un service de la protection du milieu et d'un commissaire parlementaire à l'environnement. En outre, le ministère des travaux publics et du développement a été dissous le 31 mars 1988 et plusieurs des compétences qu'il avait en matière d'occupation des sols ont été redistribués à d'autres services. Une révision d'ensemble de la législation sur les ressources naturelles et physiques du pays a été entreprise. Cette révision intéresse plusieurs secteurs : aménagement du territoire, eau et sols, exploitation minière, pureté de l'air et lutte contre le bruit, règles à suivre dans la conduite des études d'impact sur l'environnement. La révision de la législation sur la gestion des ressources est menée parallèlement à une étude sur le fonctionnement des administrations locales. Le résultat de ces travaux aura des retombées considérables dans le domaine de l'environnement. On a également entrepris un examen de la législation applicable aux périmètres protégés, aux zones marines et côtières et aux sites historiques. Ces textes donneront un cadre plus solide aux considérations écologiques en matière de protection et de mise en valeur du milieu naturel. Cette restructuration des services compétents en matière d'environnement et la révision générale qui l'accompagne ont permis de rationaliser les choses. Il est toutefois probable que les ressources disponibles pour des actions régionales resteront limitées jusqu'à ce que ce travail de révision soit terminé.

28. Le représentant de la Nouvelle-Zélande évoque alors l'année de la célébration du centenaire des parcs nationaux (1987-1988), qui a eu des résultats positifs. Depuis la dernière réunion du PROE, deux parcs nationaux ont été officiellement créés en Nouvelle-Zélande, le parc national de la rivière Wanganui et le parc national de Paparoa. Neuf pour cent de la superficie totale du pays sont aujourd'hui occupés par des parcs nationaux. En 1987, le service de la protection du milieu a organisé un cours international de formation à Turangi, dans l'île du Nord. Vingt et une personnes originaires de quinze pays ont pris part à ce cours qui semble avoir été très utile. La Nouvelle-Zélande est convaincue de l'intérêt que de telles actions de formation présentent pour la région et espère que des cours de ce type pourront à nouveau être organisés.

29. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait savoir aux participants qu'à la suite d'une conférence organisée en mars 1988, le ministère de l'environnement coordonne les travaux de groupes d'étude néo-zélandais qui se penchent sur la question du réchauffement de la planète et des changements climatiques qui pourraient en résulter. Par ce travail, on se propose d'élaborer, d'ici la mi-1990, des propositions sur les formules d'action qui pourraient être adoptées en la matière. La Nouvelle-Zélande appuie également, aux niveaux mondial et régional, les travaux de recherche sur l'incidence qu'une guerre nucléaire aurait sur l'environnement. Un plan d'action dans le domaine de la lutte contre la pollution et de la gestion des substances dangereuses (déchets et pesticides notamment) est en cours de préparation et sera soumis au gouvernement en 1989. La Nouvelle-Zélande fixe actuellement les principes qui permettront d'établir les règles applicables à l'importation de biotes exotiques et aux expérimentations mettant en jeu des organismes ayant subi des transformations génétiques. En septembre 1987, la Nouvelle-Zélande a signé le protocole de Montréal sur la limitation de l'utilisation des hydrocarbures chlorofluorés et prend actuellement les dispositions nécessaires à la ratification de ce texte. Le 25 novembre 1986, la Nouvelle-Zélande a signé la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et elle a l'intention de ratifier ce texte dès la fin de la procédure prévue par la constitution. Le représentant de la Nouvelle-Zélande conclut son intervention en déclarant que son pays se réjouit à l'idée de continuer à utiliser ses compétences dans la région et à oeuvrer aux côtés des autres pays en faveur de l'application du plan d'action du PROE.

30. Le représentant de Palau indique que son pays prend actuellement les dispositions propres à renforcer son programme de protection de l'environnement. Il importe en effet au plus haut point d'agir de la sorte à un moment où, tout comme les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall, Palau va se doter d'un statut de libre association avec les Etats-Unis d'Amérique. Actuellement, le pays peut compter sur le plein concours de l'agence américaine pour la protection de l'environnement. Toutefois, à compter du prochain exercice budgétaire, le pays devra davantage faire appel à ses propres ressources. L'Office de protection de la qualité de l'environnement a été placé sous la responsabilité directe de la présidence de la République. C'est là un événement important qui fait de cet office un organe quasiment indépendant. Cette décision a été prise pour donner plus de poids à l'office et lui permettre d'avoir une plus grande influence et des relations plus étroites avec les autres services et ministères.

31. Tout comme l'agence américaine pour la protection de l'environnement, l'office est avant tout un organe chargé d'une mission de réglementation et de surveillance. L'office reconnaît toutefois qu'il importe d'éduquer et de sensibiliser l'opinion publique et a fait de cet aspect un volet important de son programme. Il interviendra notamment dans le domaine de la qualité de l'eau - eau de mer et eau potable - des déchets solides, du traitement et de l'évacuation des eaux usées et des déchets dangereux. Au nombre des principaux sujets de préoccupation à Palau, on peut citer la gestion des déchets solides, la qualité de l'eau et l'incidence que les travaux de terrassement - notamment le dragage côtier et les opérations de remblayage - ont sur les ressources naturelles du pays. Pour traiter de ces problèmes, il importe que Palau soit mieux équipé pour réaliser des études d'impact sur l'environnement et améliorer les règles et procédures permettant d'évaluer les projets du point de vue de l'environnement. L'office se propose de veiller à ce que le développement économique du pays se poursuive en faisant en sorte que l'environnement en souffre le moins possible. Il est indispensable de garantir une utilisation durable des ressources naturelles. L'office estime que ces ressources naturelles jouent un rôle crucial dans la prospérité économique du pays, au même titre que la santé et le bien-être général de la population. Le représentant de Palau déclare enfin que son pays se réjouit à l'idée de poursuivre sa coopération et sa collaboration avec le PROE, avec les pays qui en sont membres et avec les instituts qui y sont associés.

32. Le représentant des Iles Salomon explique qu'entre autres objectifs, son pays souhaite parvenir à une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, protéger l'environnement et ses biotopes, intégrer les connaissances traditionnelles et le développement national et, enfin, promouvoir la coopération internationale et régionale dans le domaine de la protection de l'environnement. Il mentionne que le déboisement causé par l'exploitation des forêts, l'exploitation minière et les grands projets agricoles constituent, avec la planification urbaine, les principaux problèmes environnementaux actuels, mais que l'on se préoccupe également des questions de pollution et des atteintes portées à la faune.

33. Il précise à l'assemblée que les Iles Salomon connaissent un certain nombre de contraintes pour ce qui est de résoudre ces problèmes. On manque d'information sur l'environnement naturel, l'importance des connaissances traditionnelles est méconnue, il faut sensibiliser davantage le public à la question de la conservation de la nature d'une part et améliorer les lois, la formation du personnel et la planification écologique d'autre part. Pour surmonter ces difficultés, les Iles Salomon prépareront entre autres un cadre de lois et de politiques pour l'étude des incidences sur l'environnement et la préservation de la faune tout en s'efforçant de formuler une stratégie nationale de la conservation de la nature. Par ailleurs, on instaurera des activités de formation tout en collaborant avec les organisations régionales et internationales oeuvrant dans le domaine de la conservation.

34. Le représentant de Tokelau félicite le PROE et le remercie pour ce qu'il a accompli. Ses activités ont été fort utiles, et en particulier le projet sur la pêche et le savoir traditionnel, dont les résultats ont servi d'auxiliaires pédagogiques dans les écoles. Bien que les problèmes de protection et de conservation de l'environnement soient résolus selon les méthodes traditionnelles, Tokelau sait qu'il est important d'avoir des lois dans ce domaine. En 1985, Tokelau a lancé son premier projet de loi avec le concours financier du PNUD et de la Nouvelle-Zélande. Il débouchera sur une législation concernant la protection et la conservation de l'environnement. Tokelau maintiendra le soutien qu'il accorde au PROE.

35. Le représentant des Tonga fait allusion à l'expansion des activités du PROE au fil des douze ans durant lesquels il a suivi le programme. Il exprime ensuite l'espoir que le programme de travail pour les deux prochaines années pourra être mis en oeuvre avec succès. Il fait remarquer que le programme écologique des Tonga est dans une large mesure appliqué par le ministère des terres, du cadastre et des ressources naturelles qui s'efforce de mettre au point un cadre législatif intégré pour la planification environnementale. Par ailleurs, un programme radiophonique sur l'environnement est diffusé chaque semaine aux Tonga et la semaine annuelle de sensibilisation à l'environnement vient juste de prendre fin dans ce pays. Les projets lancés en 1982 afin de reconstituer les stocks de bénétières et de corail noir donnent des résultats encourageants. Enfin, on s'efforce de former du personnel, dans ce domaine et dans celui de la gestion des périmètres protégés, aussi bien parmi les groupes de base de la communauté qu'à tous les paliers du système d'éducation, et ce jusqu'à l'université.

36. Il déclare ensuite que Tonga vient d'étudier une proposition d'implantation d'une usine d'incinération des déchets toxiques doublée d'une centrale électrique faite par une entreprise américaine et similaire à celle qui a été avancée pour les Samoa américaines. Le comité interministériel d'étude des questions environnementales, créé avec l'aide de la CESAP, s'est chargé de cette évaluation. Suite à celle-ci, il a recommandé au conseil des ministres d'interdire l'introduction de tout déchet toxique dans le Royaume des Tonga, ce que le conseil a accepté. Le représentant des Tonga déclare enfin qu'étant donné la fréquence avec laquelle de telles propositions venant de l'étranger font surface dans la région, il conviendrait que le PROE organise rapidement un colloque à ce sujet.

37. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique souligne à quel point il est important que l'ensemble de la région s'engage à protéger l'environnement du Pacifique Sud par l'intermédiaire du plan d'action du PROE, et il déclare que son gouvernement est en faveur de sa mise en oeuvre par l'intermédiaire de la CPS et du programme des mers régionales du PNUE. Il indique par ailleurs que son pays a participé activement à l'élaboration de la Convention du PROE et de ses Protocoles et qu'il les a signés en 1986, lors de la conférence qui a présidé à leur adoption.

38. Le représentant des Etats-Unis déclare également qu'en plus de l'intérêt et de l'engagement que concrétise la présence de l'USAID à Suva, l'ensemble des services gouvernementaux de son pays s'efforcent de déterminer comment ils pourraient jouer un rôle plus actif dans le cadre du programme de travail du PROE. Les principaux services concernés sont l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis (EPA), la régie nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) et la garde côtière, tous ces services étant bien au fait des activités du PROE.

39. Dans son exposé national, il résume les grandes lignes des lois américaines sur la protection de l'air, de l'eau, des sols et des ressources biologiques y compris les règlements très stricts qui régissent l'exportation de déchets toxiques. Il fait ensuite ressortir la conscience croissante de la nécessité de porter la question de la protection de l'environnement sur le plus grand nombre de plans possibles. Le représentant des Etats-Unis réaffirme l'importance de la coopération internationale pour problèmes environnementaux transfrontaliers, et notamment les questions qui touchent l'ensemble de la planète telles que l'évolution du climat et la protection de la couche d'ozone. A cette fin, il mentionne le Protocole de Montréal de 1987 sur les substances qui affectent la couche d'ozone et exhorte les pays du Pacifique Sud à y adhérer dès que possible. Par ailleurs, il encourage le PROE et les pays de la région à coopérer avec les organisations internationales compétentes pour promouvoir la qualité de l'environnement dans la région.

40. Le représentant de Vanuatu déclare que l'environnement naturel de son pays est relativement peu touché. Un environnement naturel sain est crucial pour la vaste majorité des ni-Vanuatu puisqu'ils pratiquent l'agriculture vivrière et qu'ils chassent, pêchent et récoltent des produits dans les forêts, les cours d'eaux et sur les bancs de récifs. L'agriculture, le tourisme, la sylviculture et la pêche constituent de plus les principales assises de l'économie du pays. Enfin, à mesure que la population s'accroît et que l'on met en oeuvre des projets de développement, l'environnement naturel de Vanuatu et ses ressources sont de plus en plus sollicités.

41. En 1986, Vanuatu a créé un service de l'environnement au sein du ministère des pêches, des terres et des ressources minérales. De grands programmes écologiques sont en cours de préparation ou de réalisation : on a procédé à des enquêtes sur les ressources du pays en eau douce, en crocodiles, en dugongs et en récifs coralliens; on a introduit en 1987 l'obligation de procéder à des études d'impact sur l'environnement pour les projets de développement qui pourraient affecter celui-ci; la loi de Vanuatu sur l'environnement devrait faire l'objet d'une refonte en 1988. Enfin, ce pays prépare une stratégie nationale de la conservation de la nature qui fournira un cadre permettant de donner suite aux programmes de développement du pays sans que l'environnement en subisse un contre-coup excessif. Par ailleurs, on a déjà entrepris, ou l'on planifie actuellement, la formation de personnel à la gestion des ressources côtières, à la préparation d'études d'impact sur l'environnement, et ce en tenant compte des préoccupations exprimées par les villageois au sujet de l'environnement. Vanuatu prévoit de plus se doter d'un réseau de périmètres protégés qui constituera un des éléments de sa stratégie générale de gestion de l'environnement naturel du pays. Le gouvernement de Vanuatu est convaincu que la mise en oeuvre de ces programmes permettra de pleinement intégrer les considérations écologiques aux programmes de développement.

42. Le représentant du Samoa-Occidental déclare qu'au cours des deux dernières années, le programme de conservation de la nature de son pays a insisté sur la poursuite des projets écologiques en cours même si certains nouveaux projets ont été lancés grâce à l'aide du PROE et du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Parmi les activités entreprises dans le domaine de la sensibilisation aux questions environnementales, on note la semaine annuelle de la conservation de la nature, la journée de l'arbre, la promotion d'un symbole national de la conservation et la préparation d'un programme d'enseignement des sciences incluant les questions écologiques. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des périmètres protégés, on a surtout placé l'accent sur la diminution des coupes à blanc au profit du reboisement, sur la gestion des bassins hydrographiques et sur la création d'un répertoire des ressources forestières. Des contraintes budgétaires ont limité les activités de gestion des périmètres protégés, mais une enquête sur la faune marine des îles Aleipata, financée par le PROE, a été menée à terme et fournira la base nécessaire à la création d'un nouveau périmètre marin protégé.

43. Des consultants ont également parachevé une enquête financée par le PROE sur l'incidence écologique du tourisme, et les résultats de cette enquête seront prochainement soumis à l'attention du gouvernement. Le représentant du Samoa-Occidental signale que l'on a également proposé à son gouvernement de créer une usine d'incinération de déchets toxiques. Cette proposition a été rejetée suite à une évaluation à laquelle ont contribué, en fournissant des informations et des conseils, le PROE, le PNUE (par l'intermédiaire d'INFOTERRA) et l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis.

44. Au nom de son directeur, le représentant du Bureau de coopération économique du Pacifique Sud (SPEC) fait part à la conférence des meilleurs vœux de réussite formés par le SPEC. Son organisation, déclare-t-il, continue à accorder la plus haute priorité à la protection de l'environnement et des ressources naturelles du Pacifique. En sa qualité de dépositaire de la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Pacifique et de ses Protocoles, le directeur du SPEC se félicite d'apprendre que certains pays ont pris leurs dispositions pour ratifier la Convention ou y adhérer. En effet, il est essentiel que la Convention entre en vigueur rapidement pour que le PROE puisse mener à bien les composantes constitutionnelles de son plan d'action. L'entrée en vigueur de la Convention facilitera en outre la réalisation des activités envisagées par le secrétariat du PROE dans l'un des documents de travail qui seront examinés par l'assemblée. Il ajoute que la période pendant laquelle la Convention était ouverte aux signatures s'est terminée en novembre 1987, et que les pays qui n'ont pas signé la Convention peuvent désormais y adhérer.

45. Il déclare de plus que lors de la première réunion de cet organisme, en 1986, le représentant du SPEC avait fait allusion à deux des programmes du SPEC : le programme régional d'expansion du tourisme dans le Pacifique Sud et le programme d'électrification des zones rurales qui sont tous deux marqués par des considérations environnementales importantes. Il s'agit de programmes permanents qui seront examinés ultérieurement cette année lors de conférences placées sous les auspices du SPEC. Le représentant du SPEC conclut en souhaitant que les délibérations de la conférence soient fructueuses et que les participants parviennent à prendre à l'égard de l'environnement de la région des décisions constructives et conformes aux intérêts et aux espoirs de ses habitants. Le SPEC continuera à aider les pays de la région qui s'efforcent de préserver le patrimoine écologique océanien.

46. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) évoque brièvement la participation de son organisation à la création du PROE en 1975 et à son expansion depuis lors et expose ensuite la position du PNUE à l'égard de l'évolution future du PROE telle que la traduit l'annexe 4.

47. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) déclare que, dans le cadre de son programme de travail, la CESAP coopère avec le PROE depuis 1982. La CESAP a aidé le PROE pour diverses activités : organisation de colloques et de stages de formation d'animateurs radiophoniques pour des programmes à caractère écologique, soutien pour des études, organisation de conférences d'experts dans le Pacifique Sud et des contributions ayant permis la participation de pays d'Océanie à des colloques ou séminaires tenus à l'extérieur du Pacifique Sud, et ce en plus de la participation de la CESAP aux réunions du PROE. La CESAP accorde également, en collaboration avec le PROE, une aide directe à ses pays membres du Pacifique Sud pour des projets comme l'élaboration d'un plan de gestion de l'environnement pour les Tonga. Enfin, la CESAP sélectionne aussi certains des projets dans le programme de travail du PROE et s'occupe de leur mise en oeuvre. Parmi de tels projets réalisés récemment, on peut noter 1) l'élaboration d'une législation sur l'environnement pour Tuvalu et 2) un cours sur la planification de la gestion des ressources côtières tenu à Port-Vila (Vanuatu).

48. Le représentant de la CESAP déclare par ailleurs que son organisation continuera à prêter son concours aux pays du Pacifique Sud en donnant une dimension régionale aux activités de formation du PROE. Pour ce faire, elle facilitera la participation d'experts des îles périphériques, le suivi des recommandations formulées à la suite de la révision de la législation sur l'environnement de Tuvalu, la tenue de cours sous-régionaux de formation à la préparation d'études d'impact sur l'environnement, les interventions faisant suite aux constatations et recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ainsi que les activités liées à la sensibilisation aux questions environnementales, tout cela dans les limites du budget de la CESAP.

49. L'assemblée apprend également que la Commission de la CESAP a décidé, lors de sa 44e session, à Djakarta, de tenir une conférence ministérielle sur l'environnement en 1990 et a préconisé que le programme de travail du PROE soit orienté de manière à amener les problèmes écologiques du Pacifique Sud au centre des débats lors de cette conférence. On indique par ailleurs aux participants que, lors de sa dernière réunion, la Commission de la CESAP a adopté une résolution exhortant ses membres et membres associés à adopter une stratégie à long terme propice à un développement soutenu et qui ne porte pas préjudice à l'environnement, en Asie et dans le Pacifique.

Point 5 de l'ordre du jour - Situation actuelle des Conventions du PROE et d'Apia

50. Le secrétariat du PROE décrit le contexte général ayant présidé à l'adoption des Conventions d'Apia et du PROE et fait part des progrès réalisés pour ce qui est de les faire entrer en vigueur. On relève que, depuis l'adoption de la Convention d'Apia en 1976, trois pays seulement l'ont signée et un autre y a adhéré. Cette convention ne peut entrer en vigueur que si quatre pays la ratifient. De façon similaire, on note qu'en date de mars 1988, treize pays ont signé la Convention du PROE mais deux d'entre eux seulement, les Îles Cook et la République des Îles Marshall, l'ont ratifiée. Cette Convention ne peut entrer en vigueur que si huit autres pays de plus la ratifient.

51. Lors de la discussion portant sur les recommandations du secrétariat qui figurent dans le document de travail WP.1 faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour, le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays étudie actuellement la Convention du PROE en vue de sa ratification. Selon lui, il faudrait dans l'immédiat oeuvrer surtout pour que la Convention du PROE puisse entrer en vigueur, après quoi les Parties à la Convention, lorsqu'elles se réuniraient la première fois, arrêteraient les décisions nécessaires pour sa mise en oeuvre et pourraient le cas échéant envisager la question d'allier les deux Conventions. Il signale également que les États-Unis seraient disposés à se pencher sur la Convention d'Apia pourvu que l'intérêt qu'elle suscite dans la région soit suffisamment marqué.

52. Le représentant de Vanuatu déclare que son pays est favorable en principe aux deux Conventions en l'état actuel, mais qu'il souhaiterait une interdiction totale des essais nucléaires et des déchets radioactifs dans la zone couverte par la Convention du PROE. Le Vanuatu réserve donc sa position à l'endroit des deux Conventions. Quant au fait que certains pays semblent éprouver des difficultés à décider de ratifier la Convention du PROE, le représentant des Tonga préconise au secrétariat de s'y rendre pour les y encourager. Il se dit d'avis qu'aucune autre réunion ne devrait être organisée tant que la Convention ne sera pas en vigueur.

53. La question d'allier la Convention du PROE et la Convention d'Apia est discutée plus avant, et les représentants se demandent s'il convient bien d'en saisir les Parties aux deux Conventions lorsqu'elles auraient leur réunion conjointe. Selon l'avis général, il appartiendrait à la première réunion des Parties à la Convention du PROE d'en délibérer. On relève à cet égard qu'une réunion serait convoquée pendant l'année suivant l'entrée en vigueur de la Convention. L'assemblée approuve les recommandations suivantes extraites du document de travail WP.1 :

"26.1 Il sera demandé à tous les gouvernements admissibles d'examiner la Convention d'Apia et la Convention du PROE en vue de les ratifier ou d'y adhérer.

26.2 Le PROE recherchera une aide financière permettant de recruter un conseiller juridique qui, si nécessaire, renseignera les gouvernements membres sur les démarches en cours en vue de la ratification des Conventions d'Apia et du PROE ou de l'adhésion à ces dernières ou, le cas échéant, sur les mesures à prendre à cet égard."

Point 6 de l'ordre du jour - Renforcement du PROE en vue de la coordination des activités en faveur de l'environnement dans le Pacifique Sud

54. Le coordonnateur du PROE présente ce point de l'ordre du jour en exposant brièvement la teneur du document de travail qui s'y rapporte (WP.7). Il indique qu'au cours des cinq années écoulées, le PROE est resté au diapason des besoins des gouvernements membres du PROE, qui recherchent chaque jour davantage les conseils et l'aide qui peuvent être apportées en matière d'environnement dans le cadre de ce programme. Pour satisfaire à cette demande, le secrétariat estime qu'il convient de développer les activités du PROE dans les secteurs indiqués dans le document de travail. En élargissant le rôle que le PROE joue aux côtés des organisations régionales et internationales qui souhaitent participer à la gestion de l'environnement dans le Pacifique, il devrait également être possible d'éviter que les actions menées fassent double emploi. Le coordonnateur du PROE souligne que cette expansion serait essentiellement financée par des fonds extrabudgétaires.

55. Le représentant des Tonga demande si le renforcement demandé résulte des conclusions d'une étude ou de constatations qu'a faites le secrétariat du PROE à l'occasion des concours qu'il apporte à ses pays membres. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat indique que la deuxième hypothèse est la bonne et ajoute que le PROE oriente l'attention et le concours des autres organisations vers les secteurs prioritaires du programme qui seront administrés par le secrétariat en réponse aux besoins des pays membres.

56. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se déclare favorable aux recommandations qui sont présentées dans le document de travail; elles devraient en effet permettre au PROE d'être mieux à même de traiter des grands sujets qui, dans le domaine de l'environnement, revêtent une importance particulière dans le Pacifique. Le représentant de Fidji s'associe à ces propos et note que les activités proposées répondront aux besoins et attentes de son pays, notamment du point de vue de l'élaboration d'un plan national d'intervention en faveur de la protection de l'environnement.

57. Le représentant des Tonga demande au représentant du PNUE de préciser la déclaration qu'il a faite au sujet du soutien que son organisation apporterait au secrétariat du PROE dans la mise en oeuvre du plan d'action. Dans sa réponse, le représentant du PNUE explique que son organisation se retirera du groupe de coordination du PROE pour permettre aux gouvernements d'intervenir dans l'orientation des activités du PROE. Il rappelle que le PNUE continuera à collaborer avec le PROE dans les secteurs d'intérêt commun qui sont compatibles avec le programme mondial de son organisation.

58. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique prend acte du rôle que le secrétariat jouera dans la mise en oeuvre de ce programme élargi, tel qu'il est présenté dans le document de travail. Il souhaite toutefois savoir quels seront les effets de ce renforcement du rôle du PROE sur le programme de travail actuel (1987-1988) et sur celui envisagé pour 1989-1990. En outre, il demande si ce programme aidera à accroître la capacité des pays à réaliser eux-mêmes des études d'impact sur l'environnement ou s'il vise à développer les moyens du secrétariat en la matière. Il cherche également à savoir si la création de nouveaux postes est indispensable pour que le PROE puisse jouer son rôle ou s'il y aurait d'autres solutions.

59. Dans sa réponse, le coordonnateur du PROE indique que les propositions faites prévoient de nombreuses actions de formation pour aider les pays à développer leurs propres moyens. Il ajoute que le programme élargi comprendra de nombreux projets que le PROE a proposé d'inclure dans son programme de travail et qu'il sera fait appel aussi largement que possible aux compétences existant dans la région. Il précise que seules les dépenses administratives devront émerger au budget ordinaire. Enfin, il indique que les titulaires des nouveaux postes ne seront pas nécessairement affectés au siège de la CPS à Nouméa.

60. Les participants adoptent alors la recommandation suivante :

La conférence est invitée à :

- i) approuver l'expansion des activités du secrétariat proposées ci-avant;
- ii) appuyer le secrétariat du PROE dans les efforts mis en oeuvre pour obtenir les crédits nécessaires au financement extrabudgétaire des postes proposés.

Point 7 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre du programme de travail pour 1987-1988

61. Le secrétariat présente le document de travail énumérant les projets entrepris dans le cadre du programme de travail pour 1987-1988. On relève que le nombre de ces projets est passé de 74 descriptifs soumis à l'occasion de la première conférence intergouvernementale sur le programme de travail du PROE en 1986 à 116 en 1988. Sur ce total, 65% des projets sont soit en cours soit achevés, et l'on estime que ce chiffre atteindra 88% d'ici la fin de 1988.

62. Le programme de travail pour 1987-1988 a pu être mis en oeuvre grâce aux fonds et à l'aide en nature fournis par diverses sources, c'est-à-dire les gouvernements, des établissements ainsi que des organismes régionaux et internationaux. Le secrétariat s'arrête plus particulièrement sur l'aide considérable accordée par le PNUE, la CPS, les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (sous forme de contributions extrabudgétaires), et mentionne également le soutien fourni par l'UICN, l'OMI et l'USAID. Le secrétariat estime que la mise en oeuvre d'un programme d'aussi vaste portée a déjà bien avancé.

63. Le représentant des Tonga demande que l'on conserve le projet de réensemencement en bénitiers (NR16) dont le secrétariat, note-t-il, a demandé l'élimination du programme de travail pour 1989-1990. Le secrétariat mentionne que la décision dans un sens ou dans l'autre, est sujette à l'accord du représentant des Tonga, mais que ce projet doit également faire l'objet d'une description détaillée à l'occasion de la conférence.

64. Le représentant de l'Australie évoque les difficultés que connaissent les participants qui sont appelés à évaluer tant de projets et avance qu'à l'avenir, il serait peut-être préalable de présenter plutôt des documents de travail pour chacune des catégories de projets. Le représentant du Samoa-Occidental se rallie à cette proposition, le secrétariat déclarant pour sa part qu'une telle initiative faciliterait effectivement le travail d'analyse.

65. Le représentant des Tonga demande des précisions au secrétariat de préciser ce qu'il est advenu des contributions versées par le PNUE au titre du programme depuis 1983, et demande où l'on pourra trouver des fonds si le PNUE cesse d'aider le programme. Le représentant du PNUE déclare que son organisation ne se retirera pas du PROE, mais seulement du groupe de coordination, et propose de déposer un document précisant la position de son organisation (voir annexe 4). En réponse à une autre question du représentant des Tonga, il indique que les fonds du PNUE pourraient, dans certaines circonstances, être attribués directement aux pays.

66. Le représentant de la CESAP ayant posé une question au sujet des contributions versées par son organisation en 1986 et 1987 au titre du programme, le secrétariat indique que, pour pouvoir inclure une estimation des contributions en nature, il faut qu'il obtienne ces chiffres avant de préparer le rapport. Le représentant de la Nouvelle-Zélande attire l'attention de l'assemblée sur le paragraphe 18 du document de travail WP.2 du secrétariat qui, avance-t-il, fait pleinement ressortir l'importance des contributions en nature pour la continuité du programme de travail.

67. L'assemblée donne son aval au bilan du programme de travail pour 1987-1988 présenté par le secrétariat et remercie les organisation et pays dont les contributions ont rendu possible l'exécution du programme.

Point 8 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre des projets sous-traités aux membres du groupement océanien des instituts à vocation environnementale

68. Le président du GOIAVE présente le rapport de son groupement et indique aux participants qu'au cours des cinq dernières années, les instituts de recherche et de formation et les autres organismes de la région ont entrepris, dans la limite du temps et des fonds disponibles, la mise en oeuvre de certains des aspects du programme de travail du PROE. Il ajoute que les instituts et organismes de la région représentent un important réservoir de compétences scientifiques et techniques à laquelle le PROE peut faire appel pour l'aider à réaliser son programme de travail. Un grand nombre de publications et de rapports sont aujourd'hui disponibles. Ils sont le fruit de travaux réalisés au titre des contributions apportées aux activités entreprises dans le cadre du programme de travail du PROE dans les domaines de la recherche et de la surveillance ainsi que de l'éducation, de la formation et de l'information écologiques. Au travers de leurs programmes de formation, les instituts ont beaucoup contribué à la formation, aux niveaux national et régional, de personnel ayant les compétences nécessaires pour gérer l'environnement de la région.

69. Le président du GOIAVE note que la première réunion consultative des instituts de recherche et de formation, qui s'est tenue au siège de la CPS en 1983, a marqué le début de la participation de ces instituts à la réalisation du programme de travail du PROE. Les participants à cette réunion ont recommandé de procéder à toute une série d'études sur l'état des connaissances dans différents domaines ayant trait à l'environnement. Plusieurs de ces études ont ainsi pu être publiées dans les domaines suivants : qualité de l'eau, pesticides, traitement des données sur les ressources et océanographie. Une deuxième réunion consultative a été organisée en 1984 et une troisième en 1986. Compte tenu des conclusions auxquelles étaient parvenues ces premières études et des résultats obtenus dans le cadre des activités mises en oeuvre entre 1984 et juin 1986, les participants à la troisième réunion consultative ont recommandé à la première conférence intergouvernementale d'adopter le programme de travail de 1987-1988.

70. Le président du GOIAVE estime qu'au travers du rapport sur la participation du groupement au programme de travail, on peut constater que les instituts et organisations de la région constituent une importante réserve de compétences auxquelles il peut être fait appel pour gérer un environnement commun. Ce rapport illustre également la volonté des instituts de réaliser les objectifs premiers du plan d'action du PROE. Le président du GOIAVE ajoute qu'au cours des trois, quatre ou cinq dernières années, les personnes ou instituts qui ont participé aux activités du PROE sont arrivées à la conclusion que davantage de cohérence et de coopération étaient nécessaires pour s'attaquer à la gestion de l'environnement de la région. Conscients de cette nécessité, les représentants des instituts ont décidé, lors de la réunion consultative de 1986, de créer une association professionnelle, le groupement des instituts océaniques à vocation environnementale (GOIAVE), afin de disposer d'une structure à même de faciliter la diffusion de l'information et la coordination des activités conduites par ces instituts dans le cadre du programme de travail approuvé. Le PNUE a aujourd'hui reconnu le GOIAVE comme organe consultatif pour les questions scientifiques. Dans sa conclusion, le président du GOIAVE insiste sur le fait que les instituts et le GOIAVE se tiennent prêts à aider à la réalisation des buts et objectifs du plan d'action du PROE et attendent avec intérêt les décisions que l'actuelle conférence prendra au sujet du rôle que les membres de ce groupement sont susceptibles de jouer au sein du programme régional océanien de l'environnement.

71. Répondant à plusieurs questions, le président du GOIAVE clarifie certains aspects de son rapport et confirme que le PNUE a bien été, dans le passé, la principale source de financement des activités de ce groupement. Le représentant du Samoa-Occidental constate que nombre des projets conduits par les instituts se déroulent dans les pays où ces instituts sont établis. Comme il le demande, il obtient la garantie que des efforts seront déployés pour que ces projets ne se déroulent pas uniquement dans les pays en question.

Point 9 de l'ordre du jour - Examen des descriptifs de projet pour le programme de travail de 1989-1990

72. Le représentant du secrétariat présente le document de travail relatif à ce point de l'ordre du jour et fait remarquer qu'il y a plus de 140 projets à examiner. Des informations complémentaires devant toutefois être fournies pour certains de ces projets, les représentants des pays demandeurs sont instamment invités à fournir les renseignements nécessaires au cours de la réunion. Il apparaît que le coût de l'exécution des projets est bien supérieur aux recettes prévues, ce qui obligera à retenir un ordre de priorité pour le financement. L'accent est également mis sur le fait que la mise en oeuvre de cet important programme de travail nécessitera le concours des gouvernements membres, des instituts et d'un grand nombre d'autres organisations intéressées.

73. Le président de la quatrième réunion consultative est invité à présenter le rapport de cette réunion. Il indique que même si les participants n'avaient pas de mandat à cet effet, ils se sont néanmoins efforcés d'évaluer les projets et, dans toute la mesure du possible, de les intégrer à des projets régionaux de plus large portée, en tenant particulièrement compte des deux principaux secteurs du programme du PNUE, c'est-à-dire i) les modifications climatiques et l'élévation du niveau de la mer; et ii) la surveillance de la pollution marine. De plus, les participants ont essayé de déterminer comment l'on pourrait réaliser des économies sur l'ensemble des projets proposés au programme de travail.

74. Faisant allusion à l'ampleur du programme de travail proposé, les représentants de Fidji, des Iles Salomon, des Iles Cook et du Samoa-Occidental ont dit croire que le programme pourra être mené à bien dans une large mesure. Ils ont aussi manifesté de la compréhension à l'égard du fait que l'on pourra retenir tous les projets qu'ils ont proposé. Ils ajoutent que le fait qu'un pays présente un grand nombre de projets est de toute évidence une bonne indication de l'importance qu'il accorde aux actions en faveur de l'environnement. Une liste des projets par pays, dont certains leur ont donné un ordre de priorité, figure à l'annexe 5.

75. La conférence intergouvernementale décide ensuite d'entendre les rapports des groupes d'étude de la quatrième réunion consultative.

76. Le rapport du groupe d'étude sur les activités de surveillance, de recherche et de lutte concernant la pollution des eaux côtières et océaniques dans la zone couverte par la Convention du PROE (PROE/POL) propose d'intégrer un certain nombre de projets apparentés au sein d'un seul projet régional satisfaisant aux critères exigés par le PNUE pour le financement des activités de surveillance de la pollution marine. L'assemblée prend note d'une liste modifiée des problèmes revêtant une importance particulière pour les pays de la région. Cette liste a été préparée par le groupe d'étude du GOIAVE chargé de synthétiser ces problèmes dans une optique régionale en vue de l'examen global de la "santé" de l'océan auquel procédera le GESAMP.

77. On propose de confier la coordination scientifique du projet au professeur John Morrison de l'université du Pacifique Sud, l'assemblée notant au passage que l'on n'a toujours pas déterminé quelle organisation se chargera de la coordination technique. On explique que la coordination scientifique s'entend de l'intégration des activités de tous les établissements, ainsi que de la normalisation des méthodologies utilisées pour les projets et l'organisation d'exercices d'étalonnage entre laboratoires, l'orientation générale des sous-activités de formation, l'évaluation des données produites et la présentation de rapports de fond aux conférences régionales et internationales.

78. Lors du débat sur cette question, le représentant des Iles Cook s'inquiète du fait que le PROE pourrait se voir priver de son rôle de coordonnateur technique. Les représentants de la France, du Samoa-Occidental, de la Nouvelle-Calédonie, des Iles Marshall, de Guam, des Iles Salomon, de Vanuatu et de Fidji déclarent tous souhaiter que le secrétariat du PROE conserve ce rôle. Le représentant du secrétariat indique qu'un certain nombre de projets pourraient gagner à être coordonnés sur le plan scientifique par d'autres instances que le PROE, une telle formule pouvant en effet s'avérer plus efficace. Il estime toutefois qu'il convient que le PROE conserve son rôle de coordonnateur technique. Résumant la situation, le président constate que la majorité des pays préfèrent que le PROE conserve son rôle de coordonnateur technique.

79. Le rapport du groupe d'étude sur la gestion des périmètres protégés, la préservation des espèces, la protection des sites historiques et les biotes exotiques est présenté. Ce rapport souligne que la région se caractérise par une importante diversité biologique et un très fort endémisme, des facteurs qui contribuent à expliquer la présence d'un grand nombre d'espèces végétales et animales menacées. Ce groupe d'étude estime que tous les projets concernant la préservation d'une espèce en particulier, de même que tous ceux portant sur la création et la gestion de périmètres protégés, sont à placer aux premiers rangs des priorités à retenir à l'échelon de la région. Il est également noté que l'introduction de biotes exotiques présente d'importants risques de perturbation pour les écosystèmes insulaires souvent fragiles.

80. Le groupe d'étude a examiné les 23 projets qui relevaient de sa compétence pour essayer d'en améliorer l'efficacité, les retombées et le contenu scientifique. La plupart de ces projets sont propres à un seul pays et sont indépendants les uns des autres. Aussi a-t-il été souvent difficile de les regrouper en programmes régionaux plus larges. Toutefois, lorsqu'ils comportent des enquêtes initiales, les éléments recueillis permettront, au bout du compte, de reconstituer une banque régionale de données sur la diversité biologique. Les projets concernant la gestion des tortues marines font eux aussi partie des actions à vocation régionale. La réunion consultative avait d'ailleurs soumis à l'examen de la présente conférence une recommandation appelant à la mise en place d'un programme régional de gestion et de préservation des tortues marines, qu'il conviendrait de coordonner avec les actions menées par le PNUE dans le cadre de son programme régional sur les mers d'Asie orientale.

81. Après un débat au cours duquel cette idée est largement reprise, les participants adoptent la recommandation formulée par la réunion consultative en vue de "mettre au point un projet sur la coordination et l'intégration des initiatives régionales intéressant la gestion des tortues de mer, projet qui serait axé sur la promotion des initiatives locales de conservation, l'élaboration de textes législatifs correspondants et de programmes de sensibilisation du public, et l'établissement de dispositions régionales permettant la gestion des tortues de mer". En outre, le représentant du PNUE, dont l'organisation fait office de secrétariat pour le plan d'action visant à la protection et au développement de la région des mers d'Asie orientale, est invité à porter la question de la gestion des tortues marines à l'attention de la prochaine conférence intergouvernementale qui sera convoquée dans le cadre de ce plan d'action, et ce en vue d'établir des liens de coopération interrégionale sur ce sujet entre le PROE et le programme pour la région des mers d'Asie orientale.

82. Le groupe d'étude sur la qualité des eaux intérieures, les pesticides et la lutte contre la pollution, qui a procédé à une évaluation des projets dont il était chargé, présente le rapport de ses travaux. Les projets examinés portent sur l'évaluation des risques que présentent les déchets d'origine agricole, sylvicole, industrielle, domestique et minière. Les projets qui tombent dans cette catégorie visent à limiter les méfaits que ces activités ont sur les voies d'eaux intérieures, les estuaires, les lagons et le milieu terrestre.

83. Le groupe d'étude a constaté une certaine mesure de chevauchement entre les projets de cette catégorie, ce chevauchement tenant plus particulièrement au fait que la distinction nette entre les eaux côtières et intérieures n'est pas apparente. Certains projets sont de nature technique alors que d'autres présentent davantage d'aspects politiques et supposent notamment l'introduction de nouvelles lois. Certains projets sont de portée locale et répondent spécifiquement aux besoins d'un pays donné alors que d'autres sont de portée régionale. Tous les projets de ce groupe partagent néanmoins une caractéristique, le fait qu'aucune source de financement ne soit identifiée.

84. L'ordre de priorité des projets a été établie en fonction de considérations purement techniques, les projets pour lesquels on ne peut procéder à une évaluation adéquate sans un complément d'information passant au deuxième plan. Le groupe d'étude a oeuvré en sachant pertinemment qu'il appartient aux représentants des gouvernements d'établir l'ordre des priorités.

85. Le représentant de Vanuatu demande que l'on rétablisse le projet WQ9, Evaluation et contrôle de l'eau potable, dans la formulation présentée à l'origine par son gouvernement, qui sollicitait uniquement la fourniture d'équipement, et que l'on abandonne la version révisée dans laquelle l'OMS intervient davantage.

86. Certains représentants ayant demandé sur quels critères le secrétariat fonde ses décisions au sujet de la mise en oeuvre des projets, celui-ci répond que lorsqu'un certain nombre de pays sollicitent la réalisation de projets similaires, on les entreprend sur une base régionale ou sous-régionale afin d'optimiser l'utilisation des fonds, et ce, uniquement après des consultations approfondies. On précise par ailleurs que les représentants des gouvernements peuvent redéposer les projets que le secrétariat n'a pas recommandé d'inscrire au programme de travail pour 1989-1990 dans la mesure où ils auront fourni suffisamment de détails à l'occasion de cette conférence.

87. Le représentant des Samoa américaines relève que l'on a proposé de financer grâce à d'autres sources 90% des propositions déposées par son gouvernement. Il demande au secrétariat d'étudier la possibilité de financer en partie certains de ces projets à défaut de financement plus complet.

88. Le représentant des Etats-Unis relève que l'on a évoqué plusieurs fois dans les documents de travail la possibilité de solliciter le soutien d'organismes fédéraux de son pays pour certains des projets. Il indique que ces organismes s'efforceront de voir dans quelle mesure les programmes fédéraux pourraient intéresser ce genre de projets comme ceux qui concernent la protection des formations aquifères et la formation à l'utilisation des pesticides. Il rappelle que l'agence américaine a déjà contribué au PROE et indique qu'il attire l'attention des organismes intéressés sur les projets susceptibles de les intéresser.

89. On présente ensuite le rapport du groupe d'étude sur la gestion des ressources naturelles et la planification des initiatives environnementales. Ce groupe a divisé les projets étudiés en trois groupes principaux : stratégies nationales de conservation de la nature, gestion des zones côtières et connaissances traditionnelles en matière de ressources naturelles. Le groupe s'est clairement prononcé en faveur de l'élaboration d'un projet régional cadre PROE/UICN pour les stratégies nationales de conservation de la nature et il favorise également la recherche de fonds extrabudgétaires pour ce projet. De la même façon, il a donné la priorité aux projets portant sur les connaissances traditionnelles en matière de ressources naturelles en recommandant la mise au point d'un programme régional d'ensemble dans ce domaine. A cet égard, on note qu'un colloque régional sur "la science des peuples océaniques" aura lieu sur ce thème à l'USP en 1990. La nature des projets sur la gestion des ressources côtières traduit clairement l'importance nationale et régionale de ce domaine.

90. Le groupe d'étude sur l'éducation, la formation et l'information en matière d'environnement indique que le grand nombre de projets entrant dans cette catégorie montre bien que les gouvernements, établissements et organisations non gouvernementales ont de plus en plus conscience de la nécessité de multiplier les actions d'éducation, d'information et de formation en matière d'écologie. Le groupe a estimé que la plupart des projets étaient prioritaires; il n'a assigné une faible priorité qu'aux projets pour lesquels un financement pourrait être sollicité auprès d'autres sources. On indique que les 52 projets représentent un ensemble de projets régionaux, sous-régionaux et nationaux représentatifs caractérisé par une large portée géographique.

91. Le groupe propose que le secrétariat s'efforce d'obtenir plus de renseignements sur le calendrier d'exécution et les méthodes retenues pour certaines activités de formation, c'est-à-dire les projets i) WT 21 Stages sur la sélection et l'exploitation de sablières et de sites de dragage en milieu corallien; ii) WT 22 Colloque sur la prévention de l'envasement des cours d'eau; et iii) WT 11 Formation en matière de substances dangereuses. Sans ces renseignements, avance-t-on, il sera difficile de s'assurer que ces activités placent effectivement l'accent sur le recours à des techniques inoffensives pour l'environnement. On souligne l'importance du Cours sur l'évaluation des conséquences écologiques (WT 1) en précisant qu'il faudra vérifier au préalable si cette formation correspond effectivement aux besoins particuliers du pays et si elle peut être appuyée par des lois adéquates.

92. Durant la réunion consultative, plusieurs participants se sont inquiétés de la possibilité que des déchets dangereux soient importés dans la région pour y être éliminés. Les promoteurs de ce projet ont déjà pris contact avec plusieurs pays de la région, qui tous sont parvenus à bloquer cette initiative.

93. L'assemblée demande au représentant du Pacific Basin Consortium on Hazardous Waste de produire un document décrivant les mesures qu'il faudrait prendre immédiatement afin de mettre en garde les autres gouvernements et prie le secrétariat de soumettre une recommandation sur l'organisation d'un colloque régional sur l'évacuation des déchets dangereux.

94. L'assemblée donne son aval à la recommandation de la quatrième réunion consultative proposant d'offrir de petites sommes par l'entremise des organisations non gouvernementales que soutient le PROE, c'est-à-dire le South Pacific Action Committee on Human Ecology and the Environment (SPACHEE) ainsi que la Melanesian Environment Foundation, afin qu'elles puissent à leur tour aider d'autres organisations non gouvernementales participant à des activités intéressant l'environnement.

95. On présente le rapport du groupe d'étude sur les modifications du climat et l'élévation du niveau de la mer dans la zone d'application du PROE. Ce projet a été mis au point parce que les milieux scientifiques s'accordent à penser qu'au cours du siècle à venir, le climat et le niveau des mers connaîtront des modifications qui pourraient avoir de graves répercussions pour les pays insulaires d'Océanie. Ce phénomène pourrait à son tour entraîner notamment une modification sensible des régimes climatiques qui perturberait certains secteurs comme l'agriculture. Il est à noter que ces phénomènes n'auront pas la même incidence pour les pays de la région et pour les grands pays et que la question mérite donc d'être examinée du point de vue du Pacifique Sud. Ces recommandations sont soumises à l'approbation de la conférence.

96. Le représentant des Tonga évoque l'atelier du CCPM/PACSU organisé à Lae (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en 1987 sur l'élévation du niveau des mers qui pourrait résulter d'une modification du climat et prône une collaboration pour ces projets. En réponse aux questions des représentants de Fidji et des Iles Cook, on précise que le rapport du groupe d'étude ne fait pas référence aux projets dont on propose l'inscription au programme de travail du PROE. Il s'agit plutôt d'une ébauche de proposition élaborée à l'occasion de la réunion consultative suite à l'intérêt manifesté par le PNUE qui est disposé à prêter son concours aux pays membres de la région oeuvrant dans ce domaine.

97. Le représentant des Iles Cook demande que l'on précise si les pays membres devront contribuer financièrement à la réalisation de ce projet. On lui répond que les fonds nécessaires proviendront de bailleurs d'aide. Le débat reprend alors sur les conséquences du projet pour le budget et le programme de travail du PROE. On mentionne que le travail effectué jusqu'à présent par le groupe d'étude du PROE sur l'évolution du climat, et que le PNUE a intégralement financé, est lié à la première phase du projet pour laquelle un avant-projet de rapport a déjà été préparé. La proposition présentée à la conférence porte sur les phases suivantes du projet global.

98. La conférence approuve la recommandation de la réunion consultative qui propose de faire parachever par le GOIAVE l'étude lancée par le PNUE pour la région desservie par le PROE à propos des répercussions éventuelles des modifications climatiques prévisibles, le PNUE ayant pris cette initiative dans le cadre de son programme global dans ce domaine. La conférence accepte également la proposition du représentant du PNUE qui préconise de tenir un colloque des représentants des gouvernements membres du PROE et des établissements membres du GOIAVE qui sont concernés par cette question afin qu'ils se penchent sur cette étude, conviennent des mesures à prendre et voient ce qu'il en coûterait. Ce colloque serait coparrainé et co-organisé par le PNUE, le GOIAVE et le secrétariat du PROE. Entre autres mesures, il faudra peut-être procéder à des études de fond afin de déterminer les tendances à long terme de l'évolution du climat ainsi que leurs répercussions écologiques et socio-économiques, en plus d'aider les gouvernements à identifier les options qui leur sont ouvertes et à mettre en oeuvre celles qui conviennent. Le représentant du PNUE confirme que le fonds pour l'environnement du PNUE prendra en charge, en guise de contribution au PROE, le coût de l'étude et du colloque. Il précise également que le PNUE pourrait accorder une aide financière pour les mesures qui seront vraisemblablement recommandées par les participants au colloque, dans la mesure où le PROE et le PNUE en partageraient le coût et où les contributions financières transmises par le PNUE ne dépassent pas 80% du financement total nécessaire pour la mise en oeuvre des mesures recommandées. La conférence convient d'accorder son soutien à cette entreprise et souscrit à la proposition, formulée par le président du groupe de coordination, d'autoriser son groupe à décider du montant de la contribution du PROE qui pourrait être affectée à la mise en oeuvre des recommandations émanant du colloque. Le représentant des Etats-Unis appelle l'attention de l'assemblée sur un groupe intergouvernemental d'étude OMM/PNUE sur les changements climatiques qui aura lieu cette année, et le représentant du PNUE confirme le fait que la préparation des études d'impact, comme celle qui intéresse le Pacifique Sud, est coordonnée rigoureusement en vue de la réunion du groupe.

Point 10 de l'ordre du jour - Déclarations des observateurs

99. Le représentant du Comité pour la coordination de la prospection en commun des ressources minérales au large des côtes du Pacifique Sud (CCPM/PACSU) indique que ce comité collabore depuis 1982 avec le PROE à la réalisation de plusieurs projets. A l'heure actuelle, sept des projets inscrits au programme du CCPM/PACSU comprennent un volet qui intéresse l'environnement. Il s'agit des projets suivants :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Etude du lagon central de Tongatapu | En cours |
| 2. Rejets en mer au Samoa-Occidental | Lancé en 1988 |
| 3. Etude lagonaire et rejets en mer, Vanuatu | En cours |
| 4. Résidus d'extraction, Iles Salomon | Prévu |
| 5. Emplacement d'un centre de loisirs à Kiribati | Achevé en 1988 |
| 6. Opérations de draguage à Tuvalu | Prévu |
| 7. Opérations de draguage à Rarotonga, première phase | Achevé |

100. La participation aux stages d'études pratiques et aux activités conduites dans le domaine de l'éducation constitue un autre secteur de coopération. Il est recommandé que le PROE assiste à la 17e session annuelle du CCPM/PACSU qui se tiendra à Fidji en octobre prochain et au cours de laquelle seront examinés le programme des projets et les perspectives de coopération pour 1989.

101. Le représentant de l'Ecology Division of the New Zealand Department of Scientific and Industrial Research (Division écologie du service néo-zélandais de la recherche scientifique et industrielle) présente les activités conduites par son service. Il indique que le DSIR se compose de 23 divisions correspondant à un grand nombre de disciplines scientifiques (botanique, entomologie, pédologie, géologie, océanographie et hydrologie, etc.). Des membres de l'unité de recherche en hydrologie et pédologie, qui fait partie du ministère des travaux publics et du développement, travaillent depuis peu pour le DSIR.

102. Le DSIR conduit depuis longtemps des recherches scientifiques dans le Pacifique Sud. La division écologie, en particulier, a réalisé des études dans la région dès les années 50. Deux des chercheurs récemment nommés travaillent depuis longtemps sur l'écologie dans le Pacifique Sud et, de ce fait, il est probable que les activités aillent en se développant dans ce domaine. La division écologie participe actuellement à deux études conduites par le PROE (le projet PA 7, le cagou en Nouvelle-Calédonie et le projet PA 12, le kakerori à Rarotonga, aux Iles Cook).

103. La division écologie a pour politique d'entreprendre des recherches en association pour lesquelles, lorsqu'un projet a des retombées scientifiques directes, la prise en charge des traitements est partagée dans des proportions variables entre cette division et l'organe associé aux recherches, le niveau de participation financière étant fonction de l'intérêt scientifique des travaux. Les frais de voyage et les dépenses à engager sur place sont normalement à la charge de l'organe associé aux recherches ou d'un organisme extérieur à l'association. Le personnel de l'organe associé aux recherches reçoit, chaque fois que possible, une formation aux techniques utilisées en écologie.

104. Le représentant du DSIR signale ensuite toute une série de conférences et de manifestations (Le monde des oiseaux) qui auront lieu en Nouvelle-Zélande en novembre et décembre 1990 et qui comprendront notamment le XXème Congrès ornithologique international, la 20e Conférence du conseil international pour la préservation des oiseaux et le 1er Festival océanien du film sur la nature. Ces manifestations devraient présenter un grand intérêt pour les chercheurs et spécialistes de la nature de la région car plusieurs colloques et symposiums seront consacrés à des questions intéressantes directement le Pacifique Sud.

105. La représentante de Greenpeace remercie le président de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole. Elle explique que Greenpeace, qui est une organisation internationale non gouvernementale au mandat axé sur la paix et sur l'environnement, compte près de deux millions de membres dans le monde, dont 750 000 aux Etats-Unis et plus de 30 000 dans le Pacifique. Greenpeace a été fondé en 1970, a ouvert des bureaux dans 19 pays et maintient un camp de base en Antarctique. Greenpeace est financé par les contributions de particuliers, généralement sous forme de petits dons, par des collectes et appels de fonds et par la vente d'articles promotionnels. Aucun gouvernement ni aucune société ne peut influencer, par des pressions économiques, les positions prises par Greenpeace sur une question donnée.

106. La représentante de Greenpeace incite les participants à examiner les propositions suivantes, que son organisation soutiendra au cours de cette conférence ainsi que lors de futures réunions :

- 1) le classement des atolls coralliens en périmètres à protection spéciale, faisant partie intrinsèque du milieu marin et devant être protégés des activités dangereuses;
- 2) l'adhésion à la Convention de Londres d'un plus grand nombre d'Etats océaniques et le soutien actif aux interdictions mondiales des opérations d'immersion de déchets radioactifs et d'incinération en mer;
- 3) la limitation de l'usage des pesticides dans le Pacifique.

La représentante de Greenpeace souligne que son organisation continuera à s'opposer aux activités suivantes : nucléarisation du Pacifique, sous la forme actuelle ou sous une forme accrue; exportation vers le Pacifique des produits qui sont interdits, qui font l'objet de restrictions sévères ou dont la marque n'a pas été déposée dans leurs pays d'origine; transfert de technologies dangereuses vers le Pacifique; transport de déchets à travers le Pacifique et risques qui y sont liés; immersion, enfouissement ou incinération de matériaux dangereux sur les atolls coralliens. Elle conclut son intervention en indiquant que Greenpeace se réjouit à l'idée de continuer à oeuvrer avec le PROE pour faire en sorte que le Pacifique demeure un écosystème magnifique, unique et fragile et qu'il reste à l'abri des ravages de l'homme.

107. Le représentant de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) explique brièvement le mandat de cet organisme et ce qu'il pourrait apporter au PROE. Le gouvernement du Canada consacre chaque année plus de deux milliards de dollars canadiens à l'aide au développement, cette somme étant répartie entre nombre de pays, y compris ceux du Commonwealth, de la francophonie, des Amériques et de la ceinture du Pacifique.

108. Pour ce qui est du Pacifique Sud, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé le lancement d'un programme quinquennal qui consacrera dix millions de dollars canadiens aux activités d'exploitation des océans. Le CIEO sera chargé de mettre ce programme en oeuvre, l'ACDI fournissant les fonds et définissant dans les grandes lignes la portée et la nature du programme. Les détails de ce dernier n'ont pas encore reçu une sanction définitive, mais l'on prévoit des activités dans quatre à six domaines, l'aide au PROE pouvant faire l'objet de l'un de ces domaines. Le fait que l'ACDI ait bénéficié d'un statut d'observateur à l'occasion de la présente conférence a donc été pour elle une excellente occasion de se renseigner sur les priorités de la région dans le domaine de l'écologie.

109. Le représentant de l'ACDI relève que le programme que son organisation se propose de mettre en oeuvre vise surtout à créer des institutions et à favoriser le développement. Il faudra s'attendre à ce que l'ACDI souhaite que l'on place l'accent sur les activités régionales. Le représentant de l'ACDI mentionne également que l'Agence considère les questions environnementales comme prioritaires du fait de la promulgation récente de la Charte de l'AOD ainsi que des orientations définies dans l'ouvrage "L'environnement et le développement" publié par l'ACDI.

110. Le représentant de l'ACDI estime qu'il est trop tôt pour étudier des propositions précises, mais informe les participants qu'il est disposé à examiner, ici-même, le soutien que l'ACDI pourrait apporter dans le domaine de l'environnement ainsi que les modalités éventuelles de mise en oeuvre du programme envisagé. Il précise néanmoins que les représentants officiels du Canada dans la région sont les hauts commissaires; à Canberra et à Wellington, et que les questions relatives au financement du programme sont traitées par les services relevant de la direction de l'aide bilatérale de l'ACDI, dans ce cas le service pour la région Asie.

111. Le représentant de la Banque mondiale se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'assister à la conférence intergouvernementale du PROE et de traduire, par sa présence, l'intérêt que la Banque a décidé de porter aux questions relatives à l'environnement dans la région du Pacifique Sud. Il précise que, jusqu'à aujourd'hui, la Banque ne participait pas directement aux programmes d'action écologique de la région, bien que les incidences sur l'environnement de plusieurs projets de développement aient été soigneusement examinées à l'occasion des prêts que la Banque a octroyés à certains pays membres tels que Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Vanuatu et le Samoa-Occidental.

112. Avec la création d'un service central de l'environnement (son directeur a déjà travaillé étroitement avec le PROE) et de sections environnement dans chacun des quatre bureaux régionaux, les possibilités d'intervention de la Banque dans ce domaine ont nettement augmenté. Plusieurs grandes études nationales ont été lancées. La Banque est l'organe d'exécution d'un programme du PNUD sur l'environnement de la région Asie. Dans le Pacifique, l'objectif est de prêter une attention particulière aux questions relatives à l'environnement dans les études économiques et sectorielles que la Banque conduit en coopération avec le Bureau australien d'aide internationale au développement et qui seront financées, en premier lieu, par le service de l'AIDAB pour le Pacifique Sud. Lors de la préparation de son programme d'études, la Banque coopérera avec le PROE pour faire en sorte que ses activités complètent, sans les recouper, les autres travaux conduits dans ce domaine et fassent adéquatement appel aux compétences de la Banque pour renforcer le programme mené en faveur de la région dans son ensemble.

113. La représentante du Bureau énergie et environnement de l'Alliance mondiale des associations chrétiennes féminines (YWCA) indique que les activités que son organisation a conduites dans la région ont été largement axées sur la coopération avec le CFEC et le Rural Development Institute de l'USP dans le domaine des technologies appropriées et ont porté sur l'élaboration de plans pour des poeles ne dégageant pas de fumée, pour des réservoirs en ciment armé, pour des latrines, etc. Le fait que l'association ait été l'un des membres fondateurs du mouvement de dénucléarisation du Pacifique et de plusieurs groupements régionaux à vocation environnementale a donné lieu à des prises de position fermes dans ce domaine lors de conférences régionales sur la condition féminine.

114. En décidant de créer un Bureau énergie et environnement, la YWCA a reconnu le rapport étroit qui existe entre l'exploitation des sources d'énergie et la contrainte s'exerçant sur l'environnement. Par cette création, la YWCA répondait également aux demandes toujours plus nombreuses qui étaient présentées par ses membres ainsi que par d'autres organisations internationales féminines en vue de disposer des moyens nécessaires au déroulement des programmes et projets conduits dans ce domaine. Un bulletin d'information est publié deux fois par an et un réseau de surveillance de l'environnement (YSEYES) essaie de faire exercer une certaine vigilance sur tout ce qui touche à la protection de l'environnement au niveau local, en confiant ce rôle à des particuliers ou à des groupements. Des colloques nationaux et régionaux sont organisés partout dans le monde pour développer les compétences techniques des personnes travaillant en milieu rural et pour donner au personnel de la YWCA et des autres associations féminines la formation qui lui permettra de soutenir la cause de la défense de l'environnement et de faire pression en ce sens.

115. Le Centre international de liaison pour les questions relatives à l'environnement (ELCI), qui a son siège à Nairobi (Kenya), est une association d'ONG mise en place à la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement (1981). Seules des organisations (et non des particuliers) pouvant adhérer à cette association, le Bureau énergie et environnement de la YWCA représente le Pacifique Sud auprès de l'ELCI et assiste aux réunions annuelles du conseil d'administration. L'ELCI intervient dans plusieurs secteurs, dont le financement de petits projets. Il convient donc de saisir directement la représentante de la YWCA au bureau de Nandi (Fidji) de toute question que l'ELCI serait susceptible d'examiner.

116. Un télex émanant du Conseil international pour la préservation des oiseaux (CIPO) est lu aux participants. Le CIPO regrette de n'avoir pu déléguer de représentant, indique qu'il soutient sans réserve les buts et objectifs du PROE et fait part de son désir de collaborer et de coopérer avec le PROE à l'avenir. La principale action que le CIPO mène dans le Pacifique s'est traduite par la publication, en coopération avec le PROE, d'un rapport sur la protection des oiseaux dans les îles du Pacifique (1986). Ce rapport fait le point des connaissances actuelles sur la protection des oiseaux dans la région et recommande plusieurs mesures prioritaires. Un certain nombre d'organismes donnent actuellement suite, en collaboration avec le PROE, à certaines de ces recommandations. Le CIPO a notamment pour mandat de retenir des priorités à l'échelon mondial pour les actions à entreprendre en faveur de la protection des oiseaux. Compte tenu de son expérience mondiale en matière de protection des oiseaux, le CIPO est également chargé de donner des conseils scientifiques sur l'élaboration et la gestion des projets réalisés dans ce domaine.

117. Les activités futures du CIPO dans le Pacifique porteront sur : a) l'établissement pour les îles de fiches ornithologiques informatisées qui insisteront tout particulièrement sur les espèces endémiques et menacées et devront être achevées en août-septembre pour la Nouvelle-Calédonie et les Îles Salomon afin de compléter le projet sur le cagou (l'une des principales priorités du CIPO du fait du degré élevé d'endémisme des espèces et du nombre de celles qui sont menacées); b) une participation au projet sur le cagou sous forme d'assistance pour les campagnes de financement et de conseils pour les aspects techniques; c) la communication de données pour d'autres activités dont s'occupe le PROE comme la préparation du répertoire des îles établi par le PNUE et le projet USAID/TNC d'évaluation de la diversité biologique du Pacifique Sud; et l'organisation en Nouvelle-Zélande, en 1990, de la Conférence mondiale du CIPO qui comprendra un symposium sur la conservation des oiseaux du sud-ouest du Pacifique. On escompte que la conférence mondiale stimulera la préparation d'autres projets pour le Pacifique pour les années 1990, en collaboration avec le PROE et en fonction des priorités identifiées comme les plus pressantes.

118. Le vice-président du réseau de recherche et surveillance du GOIAVE évoque le rôle d'organisme consultatif en matière scientifique et technique que le groupement joue auprès du PROE. Il note que le GOIAVE peut se mettre à la disposition des gouvernements de la région. Il rappelle que le groupement organisera en 1989, pour le compte du PNUE, le symposium interrégional à l'occasion du VIème Congrès de l'association des sciences du Pacifique qui se tiendra à Viña del Mar (Chili). Le GOIAVE est actuellement l'organisme consultatif en matière scientifique auprès du PNUE pour la région et par l'entremise de son président, il a présenté un rapport préliminaire à la réunion consultative sur le thème des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Le GOIAVE revoit également pour le PNUE une monographie sur le Pacifique écrite par des spécialistes soviétiques.

Point 11 de l'ordre du jour - a) Examen d'un budget pour le PROE pour la période 1989-1990 et
b) adoption du programme de travail pour la période 1989-1990

119. Le document de travail WP.5 est présenté comme une description, à titre indicatif, des répercussions budgétaires qu'entraînerait l'adoption du programme de travail du PROE pour la période 1989-1990. Le secrétariat évoque les difficultés que présentent la planification et la mise en oeuvre du programme de travail dans l'incertitude financière qui caractérise actuellement le fonctionnement du PROE. On fait remarquer qu'il est impossible de déterminer à l'avance le montant des contributions des pays membres puisque ceux-ci les versent sur une base volontaire. Le secrétariat dispose également de fonds hors budget mais l'importance relative de ce type de financement dépend dans une large mesure des efforts déployés par le secrétariat. Même si l'aide extrabudgétaire a connu une augmentation marquée en 1987, le nombre des projets s'est également fortement accru et les sommes nécessaires à leur mise en oeuvre ont donc largement dépassé le financement attendu.

120. Pour le programme de travail pour 1989-1990, le secrétariat présente un budget plus facile à gérer puisque la liste révisée des projets qui l'accompagnent a été établie en supposant que i) le pays ou l'établissement qui présente un descriptif de projet non assorti d'une estimation budgétaire ne lui accorde pas une grande priorité; ii) le PROE ne pourra financer que partiellement certains projets dont le coût excède ses capacités; iii) pour les projets conjoints, qui dépendent dans une large mesure des fonds fournis par des organisations internationales, on indique uniquement la contribution financière du PROE; iv) les propositions présentées par le secrétariat au sujet de cours de formation et de conférences financés hors budget ne doivent pas figurer dans le budget.

121. Plusieurs représentants félicitent le secrétariat de s'être efforcé de présenter une image plus claire de la situation et de produire un budget plus facile à gérer. Les représentants conviennent de faciliter ce dégraissage budgétaire en fournissant un ordre de priorité pour les projets qu'ils présentent. (Ces priorités figurent à l'Annexe 3.)

122. Suite à une question du représentant des Etats-Unis, le secrétariat indique que l'on a accordé une certaine priorité aux projets ayant une incidence régionale et que, même si certains pays pourraient élever des objections à cet égard, il est important de faire en sorte que les projets entrepris aient une portée aussi large que possible.

123. Répondant à une question du représentant des Tonga au sujet de ce qui semblait être une divergence entre recettes et dépenses pour 1987, le représentant du secrétariat précise que si le document donne cette impression, c'est parce qu'il fait ressortir les recettes de 1987 et 1988 alors qu'il ne donne les dépenses que pour 1987. Un bilan sera dressé plus tard dans l'année lorsque les dépenses de 1988 seront connues. Le représentant de Guam évoque l'annexe III du document de travail WP. 5 et constate qu'il semble y avoir discordance entre les recettes et les dépenses. Le secrétariat prend acte.

124. Les participants approuvent le programme de travail pour 1989-1990 tel qu'il est présenté dans le document de travail WP.5, assorti de ses cinq additifs. Ils approuvent également le budget indicatif figurant à l'annexe II du document de travail WP.5 et notent les mesures prises par le secrétariat en vue de préparer un budget compatible avec les ressources à sa disposition. Une liste des projets au titre du programme de travail pour 1989-1990 figure à l'annexe 7.

Point 12 de l'ordre du jour - Dispositions institutionnelles et financières pour le PROE

125. Le représentant du secrétariat présente un document de travail sur cette question et expose les origines de la proposition visant à constituer un fonds d'affectation spéciale pour le PROE. Cette idée a une raison d'être : il s'agit de pouvoir disposer d'un cadre efficace pour le versement de contributions statutaires et fixes au PROE, ainsi que d'un budget prévisible. Le représentant du secrétariat insiste sur la nécessité de modifier la formule de financement du programme, ce qui permettra une budgétisation et une planification efficaces. Le secrétariat invite donc les participants à examiner les recommandations visant à faire adopter le principe de la constitution d'un fonds d'affectation spéciale. Cette formule serait alors soumise pour approbation à une conférence conjointe des parties aux Conventions d'Apia et du PROE.

126. Le représentant de l'ACDI demande des précisions sur le rôle qui serait celui des bailleurs de fonds par rapport à ce fonds d'affectation spéciale. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat confirme que plusieurs possibilités peuvent être retenues pour le fonctionnement du fonds, mais qu'il est envisagé que les organismes bailleurs de fonds puissent financer des projets sans avoir à passer par ce mécanisme qui vise avant tout à fournir au secrétariat le moyen de subvenir aux dépenses ordinaires. Les bailleurs qui le souhaiteront auront toutefois la possibilité de contribuer au fonds d'affectation spéciale.

127. Il est fait remarquer que la conférence intergouvernementale de 1986 a déjà approuvé la "constitution" du fonds d'affectation spéciale. Le représentant du secrétariat indique que la Conférence du Pacifique Sud de 1986, bien que saisie de cette question, n'a pris aucune décision sur ce point. Du fait de la signature de la Convention du PROE qui est survenue par la suite, il faudra toutefois que les Parties à cette Convention examinent la question d'une formule de financement du PROE par contributions statutaires et fixes; il apparaît donc souhaitable que la conférence intergouvernementale reprenne l'examen de cette question.

128. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que le véritable objectif à atteindre est de garantir la régularité du financement du programme et que la constitution d'un fonds d'affectation spéciale ne fournira pas, en elle-même, ce type de garantie. Les représentants de l'Australie et de Guam conviennent qu'il s'agit d'obtenir des gouvernements la garantie d'un versement régulier des contributions au programme et proposent d'examiner la possibilité de créer un "compte spécial" plutôt qu'un "fonds d'affectation spéciale".

129. Il s'ensuit un débat sur le barème actuel des contributions volontaires. Plusieurs participants indiquent alors qu'ils ne sont pas habilités à procéder à une révision des formules ou niveaux de financement. D'une manière générale, les participants reconnaissent qu'il convient d'inviter instamment tous les pays à au moins maintenir leurs contributions au niveau actuel et à s'employer activement à obtenir l'octroi de crédits budgétaires de façon à pouvoir honorer leurs contributions en temps voulu.

130. Le représentant du PNUE explique alors le concept du fonds d'affectation spéciale mis au point pour d'autres programmes des mers régionales. Il souligne ensuite que l'expérience de son organisation dans d'autres régions révèle que cette façon de procéder permet d'assurer la stabilité financière des programmes en fournissant une saine base de planification.

131. De façon générale, l'assemblée approuve l'idée d'ouvrir un compte spécial où seraient versées les sommes correspondant aux dépenses ordinaires du secrétariat et aux budgets des projets approuvés. Les participants examinent ensuite la manière dont un tel compte pourrait être géré. On estime logique de confier cette gestion à la CPS qui lui appliquerait son règlement financier, comme c'est actuellement le cas pour les fonds du PROE. Les participants établissent cependant une distinction entre la comptabilité courante et le contrôle budgétaire. On considère que ce dernier devrait revenir aux gouvernements. L'étude de cette question entraîne un débat sur le rôle futur du groupe de coordination qui sera immédiatement chargé d'exercer ce contrôle et de superviser d'autres mécanismes éventuels.

132. Le rôle futur du groupe de coordination du PROE fait l'objet d'un débat suite à une recommandation de la quatorzième réunion du groupe de coordination portant sur une éventuelle restructuration de ce groupe et à l'annonce par le représentant du PNUE du retrait de cette organisation du groupe de coordination du PROE. On évoque également le remplacement possible du groupe par un comité de direction composé de représentants des gouvernements et administrations.

133. Les représentants de Guam et du Samoa-Occidental présentent chacun une proposition au sujet de la composition d'un éventuel comité de direction. Les deux propositions font état d'un groupe de représentants des gouvernements et administrations qui jouerait le rôle d'organe de coordination. Le représentant de Guam préconise cinq ou six membres qui seraient choisis par ordre alphabétique parmi les pays membres. Le représentant du Samoa-Occidental propose quant à lui un groupe de direction composé de six membres dont le coordonnateur du PROE, le président de la conférence intergouvernementale suivante et un représentant de chacun des groupes de pays polynésiens, mélanésiens, micronésiens et autres. Guam souscrit à la formule proposée par le Samoa-Occidental mais suggère une modification qui donnerait un représentant pour chacun des groupes suivants : Polynésie, Mélanésie, Micronésie, Etats-Unis d'Amérique/France/Royaume-Uni, Australie/Nouvelle-Zélande, plus le président de la conférence intergouvernementale suivante. Les observateurs officiels seraient la CPS, le SPEC, le PNUE, la CESAP et le GOIAVE. Le secrétariat du PROE servirait de secrétariat au comité de direction. Durant le débat qui s'ensuit, les participants conviennent qu'il devrait y avoir une certaine continuité dans la composition du comité et que celui devrait être représentatif du point de vue géographique.

134. Les représentants de la France et des Tonga expriment des réserves quant à une éventuelle modification de l'actuel mécanisme de coordination du PROE.

135. Une longue discussion s'ensuit sur l'historique et le rôle du groupe de coordination au cours de laquelle les participants se demandent si le PROE est une entité à part entière ou un programme de la CPS. Le représentant du Samoa-Occidental déclare que son pays considère le PROE non pas comme un programme autonome mais comme un programme de la CPS. Toujours lors du débat, le représentant du PNUE demande à l'assemblée de bien préciser si le PROE est toujours considéré comme un programme conjoint de la CPS, du SPEC, de la CESAP et du PNUE ou s'accorde à dire, comme la CPS, que le PROE doit être vu comme un programme relevant exclusivement de la CPS. Certains représentants, en l'occurrence ceux de Fidji, des Tonga, de Vanuatu et des Iles Salomon, déclarent n'être pas mandatés pour en discuter à cette conférence-ci. L'assemblée convient qu'il serait vain d'approfondir la question à ce moment-ci et qu'il faudrait la mettre à l'ordre du jour de la prochaine conférence du Pacifique Sud. On estime plus utile et plus important de reprendre l'examen des dispositions financières régissant le PROE comme l'a préconisé le représentant de la France.

136. Le représentant de l'Australie estime tout aussi important de ne pas se limiter à penser aux sources de financement classiques et laisse entendre que l'élaboration de grands programmes répondant à des objectifs régionaux serait utile à cet égard. Pour illustrer son propos, il fait part à l'assemblée de la position de l'Australie quant à une augmentation de l'aide accordée au PROE, en relevant que les pays eux-mêmes devraient prouver à l'Australie non seulement qu'ils restent attachés au PROE, mais que les activités de celui-ci sont profitables à leur développement socio-économique.

137. La discussion de la question du financement se poursuit et l'assemblée décide que les représentants et le secrétariat devront oeuvrer pour faire en sorte que chaque pays s'engage à verser au PROE une contribution fixe à une date déterminée. On relève toutefois qu'il faudra prendre en considération le fait que les pays n'ont pas tous le même cycle budgétaire.

138. Après avoir discuté de la proposition avancée par le représentant de l'Australie au sujet de la portée régionale des projets, l'assemblée adopte la recommandation suivante :

"Consciente de l'utilité qu'il pourrait y avoir à regrouper les projets apparentés dans le cadre de programmes de portée régionale, l'assemblée recommande au secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts dans ce sens tout en s'efforçant d'accorder son appui aux projets nationaux ayant des retombées régionales ainsi qu'aux autres projets nationaux prioritaires figurant dans les listes soumises par les différents pays".

Point 13 de l'ordre du jour - Questions diverses

139. Les représentants de Fidji et de Guam laissent entendre que le secrétariat pourrait indiquer aux pays, au moment de solliciter des demandes, quelles sont les priorités régionales et quel genre de projets sont davantage susceptibles de bénéficier d'un concours hors budget. On préconise également que toutes les analyses effectuées par la réunion consultative le soient selon le même modèle. Le représentant du secrétariat précise qu'une présentation type a effectivement été mise au point à l'intention de cette réunion-ci, le secrétariat estimant en outre que tous les projets présentent le même degré d'intérêt. On escompte également que les pays s'inspireront du plan d'action pour déterminer l'utilité relative des divers projets.

140. Le représentant des Iles Cook demande instamment à ce que les futures réunions consultatives aient lieu au moins trois mois avant la conférence intergouvernementale et que les analyses des différents projets soient transmises aux gouvernements suffisamment tôt pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

141. Le représentant des Tonga déclare que, sous réserve toutefois de l'aval officiel de son gouvernement, son pays souhaiterait accueillir le colloque sur les résidus dangereux dont l'organisation est proposée dans le document de travail WP.4/Add.4, pourvu qu'il puisse avoir lieu dans les six mois.

Point 14 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de conférence

142. La conférence adopte le présent rapport.

Point 15 de l'ordre du jour - Clôture de la conférence et dernières interventions

143. Dans son allocution de clôture, le représentant du SPEC félicite le président pour la façon dont il a conduit les débats et remercie le secrétariat ainsi que la Commission du Pacifique Sud d'avoir accueilli la conférence et d'avoir oeuvré pour sa réussite. Il remercie également les représentants et les autres membres du groupe de coordination pour leur participation active aux travaux.

144. Le représentant de la CESAP remercie à son tour le secrétariat et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la conférence, et remercie également les participants à la quatrième réunion consultative qui ont procédé à l'évaluation des descriptifs de projet au titre du programme de travail, aidant ainsi utilement la conférence intergouvernementale. Il déclare que la CESAP a encore une fois participé avec plaisir à la conférence et continuera à s'associer activement au PROE et aux pays membres de la région pour tout ce qui touche aux problèmes de gestion de l'environnement.

145. Rappelant que son organisation est associée depuis treize ans au PROE et lui accorde son appui, dès lors qu'il s'agit d'un programme co-parrainé par la CPS, le SPEC, la CESAP et le PNUE et mis en oeuvre par le secrétariat du PROE pour le compte et sous la surveillance des gouvernements et administrations de la région du Pacifique Sud, le représentant du PNUE répète que l'appui que son organisation accorde au PROE est et restera acquis pourvu que les arrangements actuels soient maintenus. Le PNUE déplore que la conférence n'ait pas accepté de confirmer encore une fois le fait que le PROE est commandité conjointement par ses quatre bailleurs initiaux et considère que le PROE est un programme relevant exclusivement de la CPS. Dans ces circonstances, le PNUE ne sera pas en mesure de conserver son appui dans le cadre de son programme des mers régionales. En revanche, le PNUE serait disposé à envisager de contribuer soit directement, soit par l'entremise du secrétariat du PROE, dans le cadre de projets ponctuels, à certaines activités relevant de ses attributions, de ses priorités et de son programme, sous réserve que des dispositions institutionnelles et qu'un co-financement approprié soient mis en place avec les organisations et les établissements appelés à participer à la mise en oeuvre de ces projets. Compte tenu de cet élément nouveau et eu égard au fait que, malheureusement, le groupe de coordination n'a pas pu se rencontrer depuis 1987, l'intention manifestée par le PNUE de se retirer du groupe en proposant son remplacement par un organe composé de représentants des gouvernements semble une évolution logique et nécessaire qui débouchera sur une tutelle directe du PROE par les parties que ce programme, lorsqu'il a été implanté, était appelé à desservir.

146. Le représentant de la Commission du Pacifique Sud félicite le président et les représentants pour les résultats accomplis pendant la semaine et qui serviront utilement de lignes directrices au secrétariat pendant les deux prochaines années. Il remercie les délégués, le secrétariat et le personnel de la Commission d'avoir contribué par leurs efforts à la réussite de la conférence.

147. Le président remercie à son tour le secrétariat du PROE pour avoir aussi bien organisé la conférence et assuré son bon déroulement, la Commission du Pacifique Sud qui a accepté de l'accueillir et lui a fourni le personnel de soutien nécessaire, les traducteurs et interprètes qui ont permis aux débats de se dérouler dans les deux langues et l'Amicale du personnel de la CPS qui s'est chargée des réceptions et fonctions officielles.

ANNEXE 1

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la conférence
2. Election des membres du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Exposés nationaux
5. Situation actuelle des Conventions du PROE et d'Apia
6. Renforcement du PROE en vue de la coordination des activités en faveur de l'environnement dans le Pacifique Sud
7. Mise en oeuvre du programme de travail pour 1987-1988
8. Mise en oeuvre des projets sous-traités aux membres du groupement océanien des instituts à vocation environnementale
9. Examen des descriptifs de projet pour le programme de travail de 1989-1990
10. Déclarations des observateurs
11. a) Examen d'un budget pour le PROE pour la période 1989-1990
b) Adoption du programme de travail pour la période 1989-1990
12. Dispositions institutionnelles et financières pour le PROE
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport de conférence
15. Clôture de la conférence et dernières interventions

ANNEXE 2

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

LISTE DES PARTICIPANTS

GOUVERNEMENTS

Australie

Mr Allan Haines
Director
Marine Protection Section
Department of Arts, Sport,
the Environment, Tourism
and Territories (DASETT)
G.P.O. Box 787
CANBERRA ACT 2601
Australie

Téléphone : (062) 467207
Fax : (062) 467615

Iles Cook

Mr Gerald McCormack
Director of Conservation Services
Ministry of Internal Affairs
and Conservation
P.O. Box 98
RAROTONGA
Iles Cook

Télex : SECFA 62056 RG

Etats fédérés de Micronésie

Dr Eliuel K. Pretrick
Secretary
Department of Human Resources
P.O. Box 490
KOLONIA
Pohnpei
Eastern Caroline Islands 96941
Etats fédérés de Micronésie

Téléphone : 320-2619
Télex : 764-6807 FSM GOV

Etats fédérés de Micronésie
(suite)

Ms Donna Scheuring
Acting FSM Environmental
Health Co-ordinator
Environmental Health/Laboratory
Division of Health Services
Department of Social Services
P.O. Box 312
KOLONIA
Pohnpei
Eastern Caroline Islands 96941
Etats fédérés de Micronésie

Téléphone : (691) 619/643
Cable : FSM GOVT

Etats-Unis-d'Amérique

Mr Scott Hajost
Deputy Associate Administrator for
International Activities
Environmental Protection Agency
A-106 - Room W811
401 M Street, S.W.
WASHINGTON, DC, 20460
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : (202) 382-4870
Télex : 892 758 EPA WSH
Fax : (202) 382-7883
(202) 382-7884
(202) 382-7886

Mr Nicholas MacNeil
Office of Environmental Protection -
Room 4325
Department of State
WASHINGTON, DC, 20520
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : (202) 647-9266
Fax : (202) 647-5947

Fidji

Mr B. Nair
Acting Director
Town and Country Planning
P.O. Box 2350
SUYA
Fidji

Téléphone : 211 796
Télex : FOSEC 2167 FJ

France

M. Claude Maynot
Second délégué français
à la Commission du Pacifique Sud
B.P. 420
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 26.16.03
(687) 26.22.72
Télex : (706) 3095 NM

Guam

Mr Charles Crisostomo
Administrator
Guam Environmental Protection Agency
(GEPA)
P.O. Box 2999
AGANA
Guam 96910

Téléphone : (671) 646 7579
(671) 646 8863/65
Cable : GEPA Guam
Fax : (671) 646 9402

Iles Marshall

Mr Robert Kelen
General Manager
Environmental Protection Agency
P.O. Box 1322
MAJURO
Iles Marshall 96960

Téléphone : 3295

Nouvelle-Calédonie

M. Jacques Kusser
Secrétaire du Comité pour la
protection de l'environnement
B.P. 4201
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 27.26.74

Nouvelle-Zélande

Mr John Gilbert
Deputy Secretary for the Environment
Ministry for the Environment
P.O. Box 10362
WELLINGTON
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (04) 734.090
Fax : (04) 710.195

Nouvelle-Zélande (suite)

Mr Rob Ogilvie
Investigating Officer
(International Liaison)
Ministry for the Environment
P.O. Box 10362
WELLINGTON
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (04) 734.090
Fax : (04) 710.195

Dr Alan Edmonds
Deputy Director General
Advocacy and Science
Department of Conservation
P.O. Box 10-420
WELLINGTON
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (04) 710.726
Fax : (04) 733.656

Dr Wren Green
Assistant Director
External Relations
Department of Conservation
P.O. Box 10-420
WELLINGTON
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (04) 710.726
Fax : (04) 733.656

Dr James Kember
New Zealand Consul-General
New Zealand Consulate-General
B.P. 2219
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 27.25.43
Télex : 3036 NM KERERU

Palau

Mr Tokiwo Sumang
Ministry of Social Services
P.O. 100
KOROR
République de Palau 96940

Téléphone : 1639
Télex : 8901
Fax : 7725

Palau (suite)

Ms Nancy S. Convard
General Manager
Environmental Quality Protection Board
(EQPB)
P.O. Box 100
KOROR
République de Palau 96940

Téléphone : 1639
Télex : 8901
Fax : 7725

Iles Salomon

Mr Henry Isa
Principal Conservation Officer
Ministry of Lands, Energy and
Natural Resources
P.O. Box G24
HONIARA
Iles Salomon

Téléphone : 23696
Télex : PRIMUS 66311 HQ

Samoa américaines

Mr Pati Fai'ai
Executive Director of Environmental
Protection Agency
Office of the Governor
PAGO PAGO
Samoa américaines 96799

Téléphone : (684) 633-2304
Télex : GOVERNOR 501 SB

Mr Togipa Tausaga
Environmental Protection Agency
Office of the Governor
PAGO PAGO
Samoa américaines 96799

Téléphone : (684) 633-2304
Télex : GOVERNOR 501 SB

Samoa-Occidental

Mr Samuelu Sesega
SPREP Focal Point
Forestry Division
Department of Agriculture, Forests
and Fisheries
P.O. Box 206
APIA
Samoa-Occidental

Téléphone : 22561
Télex : 233 TREASURY SX
Fax : 2123

Samoa-Occidental (suite) Mr Everett Bishop
Peace Corps Volunteer/National
Parks Officer
APIA
Samoa-Occidental

Téléphone : 21054

Tokelau Mr Foua Toloa
Director of Agriculture and Fisheries
Office of Tokelau Affairs
P.O. Box 865
APIA
Samoa-Occidental

Télex : TAWA 222 SX

Tonga Mr Sione Tongilava
Secretary for Lands, Surveys and
Natural Resources
Ministry of Lands, Surveys and
Natural Resources
P.O. Box 5
NUKU'ALOFA
Tonga

Téléphone : 23-210
Télex : 66269 PRIMO TS

Vanuatu Mr Jack Reuben
Second Secretary
Ministry of Lands, Minerals
and Fisheries
P.O. Box 151
PORT VILA
Vanuatu

Mr Paul Sami
Desk Officer
Ministry of Foreign Affairs
and Judicial Services
P.O. Box 124
PORT VILA
Vanuatu

ETABLISSEMENTS

**Laboratoire d'étude et de
surveillance de
l'environnement (LESE)**

M. Jean-Louis De Nardi
Laboratoire d'étude et de surveillance
de l'environnement (LESE)
B.P. 519
PAPEETE
Polynésie française

Téléphone : 43.02.31
Télex : 269 COSFAPOL/IPSN/EP/LESE
Fax : (689) 43.02.31

Université de Guam (UOG)

Dr Harley I. Manner
College of Arts and Sciences
UOG Station
University of Guam (UOG)
MANGILAO
Guam 96923

Téléphone : (671) 734-2921
Télex : 721 6275
Fax : (671) 734-3118

**Université de Papouasie-
Nouvelle-Guinée (UPNG)**

Dr John Pernetta
Président du GOIAVE
Biology Department
University of Papua New Guinea (UPNG)
Box 320
UNIVERSITY P.O.
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Téléphone : 245210
Télex : NE 22366
Fax : 245187

Dr David Mowbray
Biology Department
University of Papua New Guinea (UPNG)
Box 320
UNIVERSITY P.O.
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Téléphone : 245659 (W)
256280 (H)
Télex : NE 22366
Fax : 245187

**Université du Pacifique
Sud (USP)**

Professor John Morrison
Head
School of Pure and Applied Science
University of the South Pacific (USP)
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji

Téléphone : 313-900
Télex : FJ 2276
Fax : (679) 300373

ORGANISATIONS

**Agence canadienne de
développement international
(ACDI)**

Mr Phil Paradine
Agence canadienne de développement
international (ACDI)
Place du Centre
200 Promenade du Portage
Hull
QUEBEC
Canada K1A 0G4

**Alliance mondiale des
associations chrétiennes
féminines (YWCA)**

Ms Ruth E. Lechte
World YWCA
Energy and Environment
Box 623
NADI
Fidji

Téléphone : 73787 (W & H)

Banque mondiale

Mr Graeme Thompson
Senior Economist
The World Bank Indonesian Pacific
Department
1818 H Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : (202) 477-4729

Centre Orient-Occident

Mr Richard Carpenter
Research Associate
Environmental and Policy Institute
East-West Center
HONOLULU
Hawai 96848
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : (808) 944-7269
Télex : 989171 EWCUD
Fax : (808) 944 7970

**Comité pour la coordination
de la prospection en commun
des ressources minérales au
large des côtes du Pacifique
Sud (CCPM/PACSU)**

Dr Ralf Carter
Committee for Co-ordination of Joint
Prospecting for Mineral Resources
in South Pacific Offshore Areas
(CCOP/SOPAC)
c/- Mineral Resources Department
Private Mail Bag
SUVA
Fiji

Téléphone : 381139, 381377
Télex : 2330 SOPACPRO FJ
Cable : SOPACPRO SUVA
Fax : 384810

**Ecology Division
Department of Scientific and
Industrial Research (DSIR),
Nouvelle-Zélande**

Dr Hugh Robertson
Ecology Division
Department of Scientific
and Industrial Research (DSIR)
Private Bag
LOWER HUTT
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (04) 694 859
Fax : (04) 663 683

**Greenpeace
(Nouvelle-Zélande)**

Mr Roger Wilson
Greenpeace International
25-26 High St
LEWES
East Sussex BN7 2LU
Royaume-Uni

Téléphone : (0273) 478 787
Télex : 878 182 GPINT G
Fax : (0273) 471 631

Mr Peter Whitehouse
Greenpeace
New Zealand Incorporated
Private Bag
Wellesley St
AUCKLAND
Nouvelle-Zélande

Ms Sebia Hawkins
Pacific Co-ordinator (USA)
Greenpeace
1436 U St NW
WASHINGTON DC 20009
Nouvelle-Zélande

Téléphone : (202) 462 1177
Télex : 89-2359
Fax : (202) 462.4509

**Ocean Resources
Management Programme,
(ORMP)
Université du Pacifique Sud
(USP)**

Dr Kilifoti Eteuati
Director
Ocean Resources Management
Programme (ORMP)
University of the South Pacific (USP)
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji

Téléphone : 313-900. Poste : 289/258/297
Télex : FJ 2276
Fax : (679) 300373

GROUPE DE COORDINATION DU PROE

**Commission économique et
sociale pour l'Asie et le
Pacifique (CESAP)**

Dr R. Karim
Environment Management Expert
Environmental Co-ordinating Unit (ECU)
Office of the Executive Secretary
Economic and Social Commission
for Asia and the Pacific (ESCAP)
The United Nations Building
Rajadamnern Ave.
BANGKOK 10200
Thaïlande

Téléphone : 282-9161-200. Poste : 1691
Télex : 82392 ESCAP TH
82315 ESCAP TH

**Bureau de coopération
économique du Pacifique
Sud (SPEC)**

Mr Leo Keke
Legal and Political Officer
South Pacific Bureau for
Economic Co-operation (SPEC)
P.O. Box 856
SUVA
Fidji

Téléphone : 312600
Telex : 2229 SPECSUVA

**Programme des Nations
Unies pour l'environnement
(PNUE)**

Dr Stjepan Keckes
Director
Oceans and Coastal Areas Programme
Activity Centre (OCA/PAC)
United Nations Environment
Programme (UNEP)
P.O. Box 30552
NAIROBI
Kenya

Téléphone : 33.39.30
Télex : 22068 UNEP KE
Fax : (2542) 520 711

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD (suite)

Mme Marina Laplagne
Traductrice

Mlle Katy Levanque
Secrétaire de la conférence

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

Téléphone: (687) 26.20.00
Fax: (687) 26.38.18
Telex: 3139 NM SOPACOM

ANNEXE 3

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

**DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM
DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite à tous, au nom de la Commission du Pacifique Sud mais surtout du Programme régional océanien de l'environnement, une cordiale bienvenue au siège de la Commission du Pacifique Sud pour cette deuxième conférence sur le plan d'action du PROE.

Certains d'entre vous se souviendront que c'est ici qu'eut lieu, en septembre 1986, la première conférence régionale chargée d'adopter le programme de travail du PROE. Depuis 1982, c'était en fait la première fois que les gouvernements et administrations de la région contribuaient directement à l'orientation des activités du PROE. Souhaitons aujourd'hui que chacun d'entre vous trouve l'occasion de profiter de l'événement que constitue cette deuxième session d'une série de conférences biennales chargées d'adopter le programme de travail du PROE; session qui, n'en doutons pas, aura des répercussions favorables pour les pays que vous représentez comme pour l'Océanie dans son ensemble. En ce moment, notre région a particulièrement besoin, me semble-t-il, de gens dévoués, de gens disposés à faire tout le nécessaire au sein d'un groupe coopérant activement à la préservation du patrimoine naturel, et ce, dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de leurs voisins et dans celui des générations futures. Si nous nous rallions à cette idée, je suis certain que cette conférence sera un succès retentissant puisque, fondamentalement, ce thème est sa raison d'être.

Le secrétariat du PROE a mis beaucoup d'énergie dans la planification de cette conférence, ce qui est bien sûr indispensable pour en garantir le succès. La planification suppose l'action et l'action doit entraîner des réalisations qui, elles-mêmes, susciteront le succès. Mais une bonne planification ne suffit pas à produire le succès si l'on se contente ensuite d'attendre que les choses se passent d'elles-mêmes.

Comme vous pouvez le constater en lisant l'ordre du jour de la conférence, une semaine chargée vous attend. Vous devrez, bien sûr, passer en revue les activités du PROE ces deux dernières années mais, surtout, adopter le programme de travail du secrétariat pour 1989 et 1990.

Le secrétariat considère que des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la réalisation du programme de travail pour 1987-1988. J'aimerais donc remercier le réseau d'établissements chargés de la mise en oeuvre des programmes, les organisations régionales et internationales ayant offert leur concours ainsi que les organismes et gouvernements bailleurs d'aide dont les contributions, quelle qu'en ait été la nature, ont permis au secrétariat de préparer et de gérer l'application du programme de travail pour 1987-1988.

Lorsque vous examinerez les réalisations du programme de travail pour 1987-1988, vous remarquerez que 65% environ des projets qui y sont inscrits sont soit parachevés, soit en cours, ce chiffre devant atteindre près de 88% à la fin de 1988. Le programme de travail étant composé de 116 projets, on peut considérer que de tels résultats sont non seulement notables mais aussi louables.

Ajoutons toutefois que le secrétariat n'a pas toujours eu la tâche facile pour ce qui est de mettre le programme de travail en oeuvre. Il s'est heurté à plusieurs obstacles, et notamment au fait qu'il n'a pas pu disposer suffisamment rapidement des sommes allouées au programme par les gouvernements membres. Il a donc été très difficile de planifier les projets et, dans bien des cas, on a dû préciser que ceux-ci ne seraient réalisés que lorsque l'on disposerait des fonds nécessaires.

J'ai déjà fait allusion à la tâche qui vous attend cette semaine, c'est-à-dire l'étude et l'adoption d'un programme de travail pour le PROE pour les années 1989 et 1990. Cette tâche est importante parce que les dispositions que vous prendrez serviront à orienter l'action du PROE durant les deux prochaines années. On a soumis à votre attention un document (WP. 4) réunissant plus de 120 descriptifs de projet qui, s'il sont approuvés, seront mis en oeuvre dans le cadre du programme de travail du PROE pour 1989-1990. Je dois vous avertir que l'intégration de l'ensemble de ces projets au programme de travail ne peut se faire que si le budget mis à la disposition du PROE pour la période 1989-1990 est triplé, au minimum. On ne peut espérer, vous en conviendrez sans doute, que les gouvernements ou le secrétariat puissent trouver de telles sommes et il est donc souhaitable que vous vous entendiez sur une façon de réduire le budget.

Le secrétariat du PROE a accordé une égale attention à tous les descriptifs de projet mais il me semble qu'ils devraient faire l'objet d'un certain ordre de priorité si l'on souhaite ramener le budget pour 1989-1990 à un chiffre réaliste correspondant aux ressources normalement offertes au secrétariat du PROE pour mettre en oeuvre son programme de travail. Votre coopération à cet égard serait appréciée.

Mesdames et Messieurs, il ne fait pas de doute que le programme de travail proposé pour le PROE pour 1989-1990 est ambitieux. Le secrétariat ne sera à même de le réaliser que dans la mesure des ressources que vos gouvernements respectifs, les organismes collaborant au programme ainsi que les organisations internationales pourront placer à sa disposition. J'exhorte donc nos gouvernements membres, à l'occasion de la conférence de cette semaine, à confirmer rapidement le montant de leurs contributions au PROE afin que le secrétariat puisse préparer efficacement et suffisamment tôt la mise en oeuvre du programme de travail. Je suis convaincu que la coopération régionale qui se manifeste dans le cadre du PROE a placé les problèmes écologiques de chacun des pays de la région au premier plan de nos préoccupations et que nous devons maintenant agir pour les résoudre. Comme le Duc d'Edimbourg l'a si bien exprimé à Strasbourg, en 1970: "il est totalement inutile qu'une foule de gens bien intentionnés se tordent les mains de désespoir lors de conférences en faisant remarquer les dangers inhérents à la pollution ou la dégradation de la nature. Si personne ne veut ou ne peut prendre les mesures qui s'imposent, tous les discours les plus enflammés resteront lettre morte s'ils ne s'accompagnent pas d'initiatives politiques radicales".

La conférence qui s'ouvre cette semaine a justement pour objet de vous amener à choisir d'un commun accord les mesures à prendre dans le cadre du programme de travail du PROE pour remédier aux problèmes écologiques de notre région, et je vous souhaite d'y parvenir.

Pour terminer, laissez moi exprimer encore une fois ma profonde reconnaissance à tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la mise en oeuvre du programme de travail du PROE pour 1987-1988. Quant au programme de travail pour 1989-1990, je sais que votre coopération et votre participation actives sont d'ores et déjà acquises.

Mesdames et Messieurs, cette conférence n'aurait pu être organisée sans l'aide financière généreusement accordée par le gouvernement de l'Australie. En notre nom à tous, j'aimerais adresser nos remerciements au gouvernement ainsi qu'à tous les habitants de ce pays et leur dire, par l'intermédiaire de leurs représentants ici présents, notre gratitude pour avoir donné au secrétariat les moyens de réunir cette importante conférence.

Sans plus attendre, je déclare maintenant la conférence officiellement ouverte.

ANNEXE 4

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DU PNUE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations de M. Mostafa Tolba, le directeur exécutif du PNUE, ainsi que les meilleurs voeux de réussite de mon organisation.

Le PNUE est associé aux activités du PROE depuis le tout début, en 1975, et depuis treize ans il considère que ce programme est la composante océanienne de notre propre programme des mers régionales qui intéresse actuellement dix régions et auquel participent plus de cent vingt Etats. Le PNUE s'est également activement associé à vos gouvernements et aux organisations qui ont parrainé le PROE tout au long de la route qui allait le conduire, à Rarotonga en 1982, à l'adoption de son plan d'action, puis à la mise en oeuvre de celui-ci. Le cadre juridique de ce plan d'action, la Convention du PROE, a été élaboré à l'initiative du PNUE sur le modèle et d'après les enseignements de notre stratégie globale concernant le programme des mers régionales. Le PNUE a offert un concours financier considérable aux projets exécutés sous les auspices du PROE, et il a de même aidé financièrement le secrétariat de celui-ci à exécuter ses activités. Depuis la conférence de Rarotonga, ce concours financier a atteint environ 1,8 million de dollars E.-U. dont la quasi-totalité a été utilisée par l'entremise du secrétariat du PROE.

En rétrospective, nous avons l'intime conviction que vous pouvez à juste titre être satisfaits de la longue série de réalisations à porter au crédit du PROE depuis 1975. Malgré les nombreuses difficultés qui se sont posées tout au long de ces treize années, nous estimons au PNUE que le PROE témoigne d'une contribution positive de notre part dans une région qui, de façon générale et sans aucune justification, est négligée par le système des Nations Unies. Nous sommes toutefois convaincus qu'il n'y a pas lieu pour autant de se reposer sur ses lauriers, et vous allez avoir ici à débattre de plusieurs questions importantes qui doivent trouver réponse pour que le développement futur du PROE puisse se réaliser.

Monsieur le président, j'aimerais si vous voulez bien faire le point de la position du PROE à l'égard de ces questions qu'on peut grosso modo scinder en deux catégories : celles qui ont trait au programme de travail du PROE d'une part, et les dispositions institutionnelles et financières à l'appui de ce programme de l'autre.

Un grand nombre de projets et d'activités ont été exécutés dans le cadre du PROE. La plupart d'entre eux ont été menés à bien, et vous êtes invités à en dresser le bilan. Vous êtes également invités à vous pencher sur les activités futures projetées par le PROE et à arrêter les priorités en fonction desquelles elles vont devoir être mises en oeuvre. A notre avis, les nombreuses propositions dont vous êtes saisis doivent impérativement être regroupées en une série de blocs cohérents et complémentaires si nous voulons qu'elles produisent les meilleurs résultats pour la protection de l'environnement océanien. La réunion consultative des instituts de recherche et de formation qui s'est tenue ici la semaine dernière s'est saisie des descriptifs d'activités futures et a formulé à votre intention des recommandations concrètes. Je voudrais vous exhorter à examiner attentivement les conclusions tirées par cette réunion car elles pourraient vous être très précieuses lorsque vous aurez à arrêter le programme d'activités futur du PROE.

La lenteur du processus de ratification et d'adhésion qui intéresse les Conventions du PROE et d'Apia inquiète beaucoup le PNUE. L'expérience que nous avons acquise dans d'autres régions nous porte à penser qu'il est absolument impératif que ces conventions entrent en vigueur dans les meilleurs délais, puisque ce sont elles qui doivent jeter les bases des dispositions institutionnelles et financières stables et durables dont a besoin le PROE.

Pour l'instant, un groupe de coordination composé de représentants de la CPS, du SPEC, de la CESAP et du PNUE est censé conseiller le secrétariat du PROE dans l'intervalle séparant les conférences intergouvernementales. A notre avis, le temps est venu de changer de façon de faire et d'envisager de remplacer le groupe de coordination par un autre organe, composé celui-là de représentants des gouvernements élus par la conférence intergouvernementale. Pour rendre cette décision plus facile, le PNUE tient à annoncer qu'il se retire du groupe de coordination.

Une organisation non gouvernementale composée de spécialistes, en l'occurrence le groupement océanien des instituts à vocation environnementale, a tout dernièrement pris naissance dans la région et il joue un rôle de plus en plus important et de plus en plus manifeste dans les diverses activités du PROE. Ce groupement jouit auprès du PNUE d'un statut consultatif et nous lui marquons notre entier appui. En sont membres un large éventail d'instituts de recherche et de formation de la région, de sorte que le PNUE vous recommande de tirer le meilleur parti possible de ce que ce groupement peut apporter au PROE.

La situation financière du PROE est, pour le PNUE, un autre sujet d'inquiétude. Le PNUE considère que la constitution d'un genre de fonds d'affectation spéciale qui alimenterait les activités du PROE serait sans doute à long terme la meilleure solution aux problèmes financiers du PROE. Par conséquent, le PNUE vous demande instamment d'étudier avec attention la proposition que vous a soumise le secrétariat dans ce sens.

Comme nous l'avions déjà indiqué à l'occasion de conférences précédentes, le PNUE n'est pas un organisme bailleur de fonds. Le PNUE a toujours, et il continuera à le faire, aidé financièrement le PROE, mais seulement dans le cadre de son propre programme des mers régionales. A plus longue échéance, il est peut-être plus sain que le secrétariat du PROE ne l'envisage pas sous cet angle. Cela dit toutefois, le PNUE aura dans ces circonstances beaucoup de mal à conserver son soutien à caractère général, et il devra limiter son intervention à certains projets et activités qui s'inscrivent directement dans les secteurs prioritaires du programme mondial du PNUE pour les océans.

A ce titre, deux secteurs prioritaires intéressent tout particulièrement le PNUE :

- a) les activités de surveillance, de recherche et de lutte relatives à la pollution des eaux côtières et océaniques du Pacifique, et en particulier la gestion des déchets et des zones côtières dans le respect de l'environnement ; et
- b) les activités de recherche portant sur l'incidence des changements climatiques prévisibles, l'identification des interventions correspondantes et l'aide à apporter aux gouvernements pour mettre en oeuvre les solutions idoines.

Quelles que soient les modalités qui régiraient ultérieurement ses rapports officiels avec le PROE et son secrétariat, le PNUE est toujours prêt à coopérer dans ces deux domaines, que ce soit directement ou par l'entremise du secrétariat du PROE, avec tous les gouvernements ainsi qu'avec les instituts de recherche et de formation de la région.

ANNEXE 5

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOVERNMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

(Nouméa , Nouvelle-Calédonie , 27 juin - 1er juillet 1988)

ORDRE DE PRIORITE DES PROJETS POUR CERTAINS PAYS

ETATS FEDERES DE MICRONESIE

1. WT21 Stage sur la sélection et l'exploitation de sablières et de sites de dragage en milieu corallien
2. PA23 Protection des tortues
3. EP7 Plan national et plans locaux de gestion des zones côtières
4. PA24 Ecloserie de tortues dans les îles périphériques de Yap
5. NR14 Conséquences écologiques des méthodes de pêche destructives, Truk
6. WM14 Formation à la surveillance des effets environnementaux des conserveries et usines de traitement du poisson
7. WM13 Plans d'intervention contre les déversements dans les ports
8. WT22 Colloque sur la prévention de l'envasement des cours d'eau
9. WQ10 Etude de la pollution des eaux par le mercure et de sa rétention par les poissons
10. NR31 Gestion traditionnelle des ressources et conservation des ignames à Pohnpei
11. CM14 Enquête sur le zooplancton et la vie larvaire dans les eaux de Kolonia

ILES COOK

1. **EE41** Textes de lecture sur la faune du Pacifique
2. **PA12** Situation actuelle et conservation du kakerori de Rarotonga
3. **EE35** Campagne de promotion de la protection de l'environnement
4. **PA26** Parcs nationaux aux Iles Cook
5. **EE42** Série de programmes sur la nature
6. **EP9** Plan d'intervention pour la protection du milieu dans le nord des Iles Cook
7. **EE36** Campagne de sensibilisation à la dégradation des zones littorales
8. **NR9** Connaissances traditionnelles en matière de gestion des ressources à Pukapuka
9. **EE37** Préparation et diffusion par les médias de documents sur l'écologie

ILES MARSHALL

Voici la liste de nos priorités pour le programme de travail pour 1989-1990. A noter que les projets apparentés ont été regroupés par souci d'économie s'il peuvent être exécutés simultanément, en particulier le groupe de projets de priorité 1 :

- A. Priorité 1. **NR28** Directives pour l'exploitation des ressources côtières renouvelables
 - PA15** Identification de sites pour la création de périmètres protégés
 - PA16** Inventaire des espèces menacées
 - EP8** Plans de gestion des zones côtières, Majuro et Kwajalein
 - EP17** Rédaction de textes de loi relatifs aux réserves et parcs nationaux

- B. Priorité 2. **WM12** Utilisation des pesticides
 - WM17** Evaluation des méthodes éventuelles d'évacuation des déchets solides

- C. Priorité 3. **WQ8** Surveillance de la qualité de l'eau

FIDJI

1. EP1 Elaboration du plan national d'intervention pour la protection du milieu
2. EP10 Plan de gestion des zones côtières, sud-ouest de Viti Levu
3. WM6 Etude de la pollution due aux hydrocarbures à Vuda Point
4. EE10 Amélioration de l'unité mobile d'éducation écologique
5. PA9 Inventaire des sites et bâtiments historiques
6. PA8 Plan de gestion, Garrick Memorial National Park
7. EE21 Aide au Fiji Nature Club

SAMOA-OCCIDENTAL

1. NR15 Cartographie des écosystèmes terrestres
2. EP4 Elaboration d'un plan national d'intervention pour la protection du milieu
3. EP21 Evaluation de l'environnement à Afulilo
4. EE26 Préparation de documents audiovisuels sur la faune et la flore des Samoa

SAMOA AMERICAINES

Priorité 1. Combinaison de deux projets suivants :

WM15 Etude des possibilités d'évacuation des rebuts volumineux

WM16 Evacuation des huiles usées

Priorité 2. WT23 Cours sur la surveillance de l'utilisation des pesticides

Priorité 3. WQ12 Projet de démonstration d'un filtre à sable à diffusion lente

Priorité 4. WT24 Cours sur la prévention de la contamination des eaux souterraines

Priorité 5. EI8 Création d'un système de corrélation des informations écologiques et sanitaires

ANNEXE 6

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 27 juin - 1er juillet 1988)

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- WP. 1 Situation actuelle des Conventions du PROE et d'Apia
- WP. 2 Compte rendu de la mise en oeuvre du programme de travail pour 1987-1988
- WP. 3 Participation des instances et institutions à la mise en oeuvre du plan d'action du PROE 1983-1987
- WP. 4 Descriptifs de projets pour le programme de travail du PROE pour 1989-1990
 - WP. 4 Add. 1
 - WP. 4 Add. 2
 - WP. 4 Add. 3
 - WP. 4 Add. 4
 - WP. 4 Add. 5
- WP. 5 Examen et adoption du programme de travail et du budget du PROE pour 1989-1990
- WP. 6 Dispositions institutionnelles et financières pour le programme de travail océanien de l'environnement (PROE)
- WP. 7 Renforcement du PROE en vue de la coordination des activités en faveur de l'environnement du Pacifique Sud
- WP. 8 Scientific Comments/Evaluation of Project Proposals in Add. 3-5 of Working Paper No. 4

ANNEXE 7

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PLAN D'ACTION
DU PROE

PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROE POUR 1989-1990

| <u>Code du projet</u> | <u>Titre</u> | <u>Cadre géographique</u> |
|-----------------------|---|---------------------------|
| NR 3 | Banque de données sur les ressources et l'environnement du Pacifique | REG. |
| NR 9 | Connaissances traditionnelles en matière de gestion des ressources à Pukapuka | COOK |
| NR 12 | Elimination des chats retournés à l'état sauvage | KIR. |
| NR 13 | Etude initiale des zones proches du littoral | PAL. |
| NR 14 | Conséquences écologiques des méthodes de pêche destructives, Truk | EFM |
| NR 15 | Cartographie des écosystèmes terrestres | S.-O. |
| NR 17 | Etude concernant le dugong | SAL. |
| NR 19 | Exploitation traditionnelle des dolphinidés | SAL. |
| NR 21 | Connaissance des ressources traditionnelles | TOK. |
| NR 23 | Manuel sur les espèces introduites | REG. |
| NR 26 | Connaissance traditionnelle de l'environnement | SAL. |
| NR 27 | Etude des communautés de poissons de mangrove dans le lagon sud-ouest | N.-C. |
| NR 28 | Directives pour l'exploitation des ressources côtières renouvelables | MAR. |
| NR 29 | Ecologie et sylviculture | PNG |
| NR 30 | Etude des problèmes posés par les plantes adventices en Micronésie | S-REG. |
| NR31 | Gestion traditionnelle des ressources et culture de l'igname à Pohnpei | EFM |

| <u>Code du projet</u> | <u>Titre</u> | <u>Cadre géographique</u> |
|-----------------------|--|---------------------------|
| PA 7 | Etude et protection du cagou | N.-C. |
| PA 8 | Plan de gestion, Garrick Memorial National Park | FID. |
| PA 9 | Inventaire des sites et bâtiments historiques | FID. |
| PA12 | Situation et protection du kakerori (gobe-mouches de Rarotonga) | COOK |
| PA 13 | Evaluation de sites pour la création de périmètres protégés | VAN. |
| PA 14 | Périmètres protégés et propriété foncière coutumière | SAL. |
| PA 15 | Identification de sites pour la création de périmètres | MAR. |
| PA 16 | Inventaire des espèces menacées | MAR. |
| PA 17 | Etude de la faune indigène | SAL. |
| PA 18 | Etude sur les crocodiles marins | VAN. |
| PA 19 | Inventaire des ressources écologiques, Mt. Silisili National Park | S.-O. |
| PA 20 | Inventaire des ressources écologiques, Lake Lanotoo National Park | S.-O. |
| PA 21 | Plan d'aménagement du lac Lanotoo | S.-O. |
| PA 22 | Remise en état du jardin botanique de Vailima | S.-O. |
| PA 23 | Protection des tortues | EFM |
| PA 24 | Ecloserie de tortues dans les îles périphériques de Yap | EFM |
| PA 25 | Plan d'aménagement intégré du bassin de la Waikatakata | FID. |
| PA 26 | Parcs nationaux des Iles Cook | COOK |
| CM 2 | Océanographie | REG. |
| CM 8 | Effets des variations hydroclimatiques sur la production planctonique dans l'ouest du Pacifique | REG. |
| CM 9 | Sédimentologie des lagons de Nouvelle-Calédonie | N.-C. |
| CM 10 | Variations de salinité et de température des eaux du Pacifique sud-ouest | S-REG |
| CM 11 | Modélisation de la circulation des courants | N.-C. |
| CM 12 | Système de surveillance de l'écologie lagonaire | SAL. |
| CM 13 | Répercussions de la constitution de réserves récifales sur les populations de poissons et d'invertébrés | SAL. |
| CM 14 | Enquête sur le zooplancton et la vie larvaire dans les eaux de Kolonia | EFM |
| CM 15 | Etude des populations de crabes de palétuvier à Pohnpei | EFM |
| CM 16 | Etude biologique des récifs frangeants et des pâtés coralliens | EFM |
| CM 17 | Remise en état des sites de dragage sur les récifs | PF |
| CM 18 | Rétention des éléments nutritifs dans les marais de palétuviers: différences entre îles hautes et atolls | REG. |
| WQ 6 | Contrôle des eaux côtières de Polynésie française | PF |
| WQ 7 | Etude lagonaire régionale | S-REG. |
| WQ 8 | Amélioration et extension du contrôle de la qualité des eaux | MAR |
| WQ 9 | Evaluation et contrôle de l'eau potable | VAN. |
| WQ 10 | Etude de la pollution des eaux par le mercure et de sa rétention par les poissons | EFM |
| WQ 11 | Etude du rôle des rivières dans la pollution des eaux du Pacifique | S-REG. |
| WQ 12 | Projet de démonstration d'un filtre à sable à diffusion lente | S.A. |
| WQ 13 | Contrôle de la qualité de l'eau du lagon de Pohnpei | EFM |
| WQ 14 | Formation au contrôle de la qualité de l'eau | EFM |
| WQ 15 | Surveillance de la qualité des eaux côtières et formation à l'évaluation de la qualité de l'eau | PAL. |

| <u>Code du projet</u> | <u>Titre</u> | <u>Cadre géographique</u> |
|-----------------------|--|---------------------------|
| WM 1 | Utilisation d'indicateurs biologiques pour surveiller la contamination des zones côtières | REG. |
| WM 2 | Risques professionnels et écologiques liés à l'utilisation des pesticides | REG. |
| WM 4 | Contrôle de la présence de métaux lourds et de résidus de produits organochlorés dans les eaux côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée | PNG |
| WM 5 | Contrôle de la présence de métaux lourds dans les rivières de Papouasie-Nouvelle-Guinée à cause de l'exploitation minière | PNG |
| WM 6 | Etude de la pollution due aux hydrocarbures à Vuda Point | FID. |
| WM 10 | La radioactivité à Guam | GUA. |
| WM 11 | Projet sur les pesticides | REG. |
| WM 12 | Utilisation des pesticides | MAR. |
| WM 13 | Plans d'intervention contre les déversements dans les ports | EFM |
| WM 14 | Formation à la surveillance des effets environnementaux des conserveries et usines de traitement du poisson | EFM |
| WM 15 | Etude des possibilités d'évacuation des rebuts volumineux | S.A. |
| WM 16 | Evacuation des huiles usées | S.A. |
| WM 17 | Evaluation des méthodes éventuelles d'évacuation des déchets solides | MAR. |
| WM 18 | Incidence environnementale des déchets solides | PAL. |
| WM 19 | Impact sur l'environnement des déchets solides et des activités de remblayage | PAL. |
| EE 1 | Travaux de terrain au titre du programme de science de l'environnement, Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée | PNG |
| EE 5 | Formation d'étudiants du premier cycle et recherche en agrosylviculture | S-REG. |
| EE 9 | Promotion du symbole national de l'environnement | S.-O. |
| EE 10 | Amélioration de l'unité mobile d'éducation écologique | FID. |
| EE 11 | Etude de cas en éducation écologique | REG. |
| EE 14 | Publication du bulletin d'information intitulé "P.L.E.S." | REG. |
| EE 17 | Aide au SPACHEE (South Pacific Action Committee on Human Ecology and the Environment) | S-REG. |
| EE 18 | Dossiers pédagogiques pour l'éducation écologique | REG. |
| EE 19 | Préparation d'enregistrements vidéo sur les problèmes environnementaux du Pacifique Sud | REG. |
| EE 20 | Mission-Cours de géographie écologique, USP | S-REG. |
| EE 21 | Aide au Fiji Nature Club | FID. |
| EE 22 | Matériel promotionnel sur la gestion des déchets solides et l'hygiène publique | PAL. |
| EE 23 | Semaine de l'environnement et séminaires sur l'écologie | REG. |
| EE 24 | Contribution à la préparation d'aides pédagogiques | REG. |
| EE 25 | Campagne de sensibilisation à l'importance de la qualité de l'eau | WF. |
| EE 26 | Préparation de documents audiovisuels sur la faune et la flore des Samoa | S.-O. |
| EE 27 | Préparation de matériel promotionnel sur les parcs et réserves | S.-O. |
| EE 28 | Missions d'étude pour les enseignants et élèves de Micronésie intéressés par l'écologie | S-REG. |
| EE 29 | Formation de professeurs micronésiens à l'enseignement des valeurs écologiques | S-REG. |
| EE 30 | Production d'affiches sur la conservation de la nature dans les langues vernaculaires de Micronésie | S-REG. |
| EE 31 | Mission d'étude sur l'écologie | S-REG. |
| EE 32 | Production d'émissions radiophoniques sur la conservation de la nature | S-REG. |

| <u>Code du projet</u> | <u>Titre</u> | <u>Cadre géographique</u> |
|-----------------------|--|---------------------------|
| EE 33 | Sensibilisation à la conservation du milieu marin en Micronésie | S-REG. |
| EE 34 | Atelier sur les sciences de l'environnement | S-REG. |
| EE 35 | Campagne de promotion de la protection de l'environnement | COOK |
| EE 36 | Campagne de sensibilisation à la dégradation des zones littorales | COOK |
| EE 37 | Préparation et diffusion par les médias de documents sur l'écologie | COOK |
| EE 38 | Numéro du South Pacific Journal of Natural Science consacré à l'écologie | REG. |
| EE 39 | Trousse d'éducation écologique sur la protection des périmètres côtiers | REG. |
| EE 40 | Sensibilisation du public au problème de l'élimination des ordures | FID. |
| EE 41 | Textes de lecture sur la faune et la flore océaniques | S-REG. |
| EE 42 | Série d'émissions sur la nature | COOK |
| EI 1 | Bulletin d'information sur l'environnement | REG. |
| EI 2 | Bibliographies se rapportant à l'environnement | REG. |
| EI 3 | Bulletin d'information sur les récifs coralliens | REG. |
| EI 4 | Réalisation de matériels audiovisuels | REG. |
| EI 7 | Bibliographie écologique, Vanuatu | VAN. |
| EI 8 | Création d'un système de corrélation des informations écologiques et sanitaires | S.A. |
| EI 9 | Publication d'un inventaire des plantes médicinales | REG. |
| EP 1 | Elaboration du plan national d'intervention pour la protection du milieu | FID. |
| EP 4 | Elaboration d'un plan national d'intervention pour la protection du milieu | S.-O. |
| EP 6 | Publication du plan national d'intervention pour la protection du milieu | SAL. |
| EP 7 | Plan national et plans locaux de gestion des zones côtières | MAR. |
| EP 8 | Plans de gestion des zones côtières, Majuro et Kwajalein | |
| EP 9 | Plan d'intervention pour la protection du milieu dans le nord des Iles Cook | COOK |
| EP 10 | Plan de gestion des zones côtières, sud-ouest de Viti Levu | FID. |
| EP 14 | Détachement d'un fonctionnaire du service de l'environnement de Vanuatu auprès du PROE | VAN. |
| EP 15 | Programme PROE/UICN d'élaboration de plans nationaux de conservation de la nature | REG. |
| EP 16 | Evaluation de l'incidence écologique des exploitations minières | SAL. |
| EP 17 | Rédaction de textes de loi relatifs aux réserves et parcs nationaux | MAR. |
| EP 18 | Plan de conservation de la nature | TUV. |
| EP 19 | Plan de conservation de la nature pour la province de Nouvelle-Irlande | PNG |
| EP 20 | Etude sur la possibilité de déclarer zone dénucléarisées les eaux territoriales de Papouasie-Nouvelle-Guinée | PNG |
| EP 21 | Evaluation de l'environnement d'Afulilo | S.A. |
| WT 1 | Cours sur l'évaluation des conséquences écologiques | REG. |
| WT 3 | Gestion des ressources côtières - cours sur les zones protégées | REG. |
| WT 11 | Formation en matière de substances dangereuses | REG. |
| WT 12 | Formation à la gestion des périmètres protégés, Nouvelle-Zélande | REG. |
| WT 16 | Cours sur l'utilisation des médias en matière d'écologie | REG. |
| WT 17 | Colloque de sensibilisation aux problèmes écologiques | VAN. |

| <u>Code du projet</u> | <u>Titre</u> | <u>Cadre géographique</u> |
|-----------------------|---|---------------------------|
| WT 18 | Formation universitaire en écologie | REG. |
| WT 19 | Conférence conjointe des parties aux Conventions d'Apia et du PROE | REG. |
| WT 20 | Stage sur la préparation d'études d'impact sur l'environnement, Vanuatu | VAN. |
| WT 21 | Stage sur la sélection et l'exploitation de sablières et de sites de dragage en milieu corallien | EFM |
| WT 22 | Colloque sur la prévention de l'envasement des cours d'eau | EFM |
| WT 23 | Cours sur la surveillance de l'utilisation des pesticides | S.A. |
| WT 24 | Cours sur la prévention de la contamination des eaux souterraines | S.A. |
| WT 25 | Quatrième conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les périmètres protégés | REG. |
| WT 26 | Formation à la planification écologique aux Iles Salomon | SAL. |
| WT 27 | Cours de formation aux EIE aux Iles Salomon | SAL. |